

Département de Loir-et-Cher

Communauté de Communes du Grand Chambord



Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20260202-041_003_2026-DE

S²LO

2.2

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MODIFICATION DE DROIT COMMUN

Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoine Grand Chambord (pièce n°3.2)

Objet | Dossier approuvé par le conseil communautaire

Date | 2 février 2026



1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Dossier : E06887

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de communes du Grand Chambord

3.2

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Orientations d'Aménagement et de Programmation – Patrimoine Grand Chambord

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 2 février 2026 (modification de droit commun n°1)

Le Président, Gilles Clément

Qu'est-ce qu'une OAP?

OAP = Orientation d'Aménagement et de Programmation

Dans le Plan local d'urbanisme, une OAP expose la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager un quartier ou un secteur de son territoire.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont établies dans le respect des orientations générales définies au P.A.D.D du PLUi.

OAP patrimoniale

Les OAP patrimoniales portent sur la conservation ou la requalification d'éléments repérés pour des motifs culturels, historiques, architecturaux ou écologiques.

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme introduit les OAP patrimoniales.

Les OAP patrimoniales assurent l'application de dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments et ensembles bâtis ou naturels présentant un intérêt culturel, historique, architectural ou écologique, après identification et localisation de ces derniers.

SOMMAIRE

1. ORIENTATION 1 : COEURS HISTORIQUES p.4

1.1 Objectifs des prescriptions, champ d'application p.5

1.1.1 Travaux sur constructions existantes

1.1.2 Constructions neuves

1.1.3 Travaux liés aux économies d'énergie dans le bâti ancien

1.2 Typomorphologies en présence p.6

1.2.1 Villages carrefours

1.2.2 Villages linéaires

1.2.3 Villages hameaux

1.2.4 Fiches de détails

2. ORIENTATION 2 : ENTRÉES DE VILLE, LISIÈRES URBAINES, ROUTES TOURISTIQUES p.50

2.1 Mettre en place de lisières agricoles paysagères villageoises au contact des espaces agricoles et naturels p.52

2.2 Valoriser les entrées de villes et les parcours sur les routes touristiques p.55

2.2.1 Conditions particulières de valorisation et requalification des
routes touristiques

- Route paysage (RD951)
- Routes touristiques

- Route vitrine rurale (RD923-RD18)

- Autres entrées de ville

2.3. Maintenir les coupures vertes entre les entités urbaines, préserver cônes de vue
p.66

3. ORIENTATION 3 : MUR DE CHAMBORD p.69

3.1 Mettre en valeur le territoire par le « mur de Chambord »

OAP « UNESCO Val de Loire »

Périmètre : le bien classé + la zone tampon

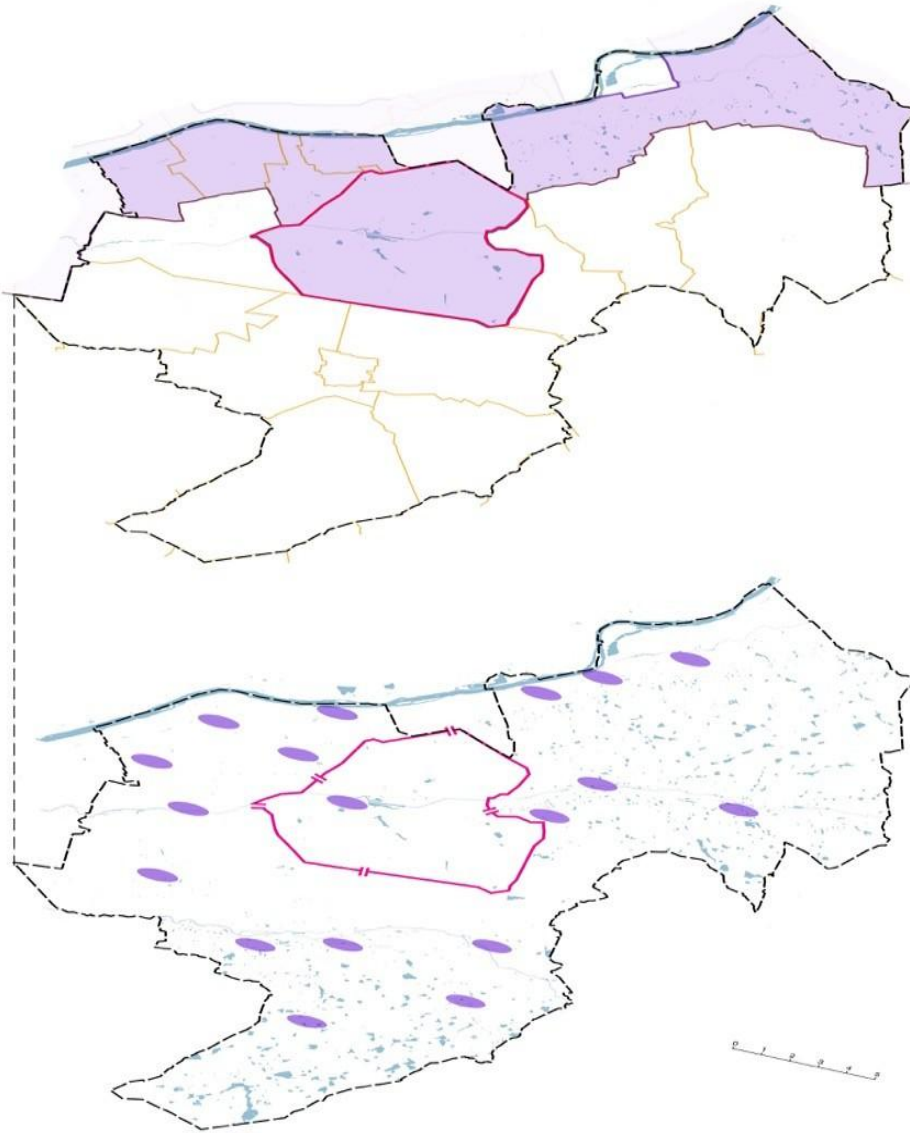
6 communes « Val de Loire » : Saint-Claude-de-Diray, Montlivault, Maslives, Saint-Dyé-sur-Loire, Chambord, St-Laurent-Nouan

OAP « Patrimoine Grand Chambord »

Orientation 1 : Coeurs historiques

Orientation 2 : Entrées de ville - Lisières urbaines - Routes touristiques

Orientation 3 : Mur de Chambord



ORIENTATION 1

CHAMP D'APPLICATION

L'orientation 1 coeurs historiques porte sur les zones UAp (sauf la commune de Saint-Dyé-sur-Loire dont la zone UAp est couverte par un Site patrimonial remarquable = SPR).

Les prescriptions concernent les travaux sur les constructions existantes et les projets de construction neuve. Elles sont présentées par commune (nota : par exception, pour la commune de Saint-Laurent-Nouan, le hameau de Nouan est présenté séparément en raison de sa typo-morphologie différente).

Les prescriptions par commune sont complétées par des fiches de détails en fin de document.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Les travaux d'entretien doivent être fait dans le respect des modes de construction traditionnels et de leurs caractéristiques : matériaux, mises en oeuvre, détails.

L'emploi du PVC est à proscrire pour les menuiseries extérieures dans le bâti ancien.

Des modifications mineures pourront être apportées aux façades et toitures pour répondre aux exigences actuelles de confort dans l'habitat. Elles devront faire l'objet d'un projet architectural soigné et argumenté.

OBJECTIFS DES PRESCRIPTIONS

- Conserver et mettre en valeur les formes urbaines et les architectures caractéristiques des coeurs historiques villageois.
- Inscrire les constructions nouvelles dans la logique des formes urbaines et des architectures caractéristiques des coeurs villageois historiques.

CONSTRUCTIONS NEUVES

- Les prescriptions sont conçues pour permettre une architecture contemporaine de qualité, respectueuse et des ensembles bâtis et des paysages urbains historiques.

TRAVAUX LIÉS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE BÂTI ANCIEN

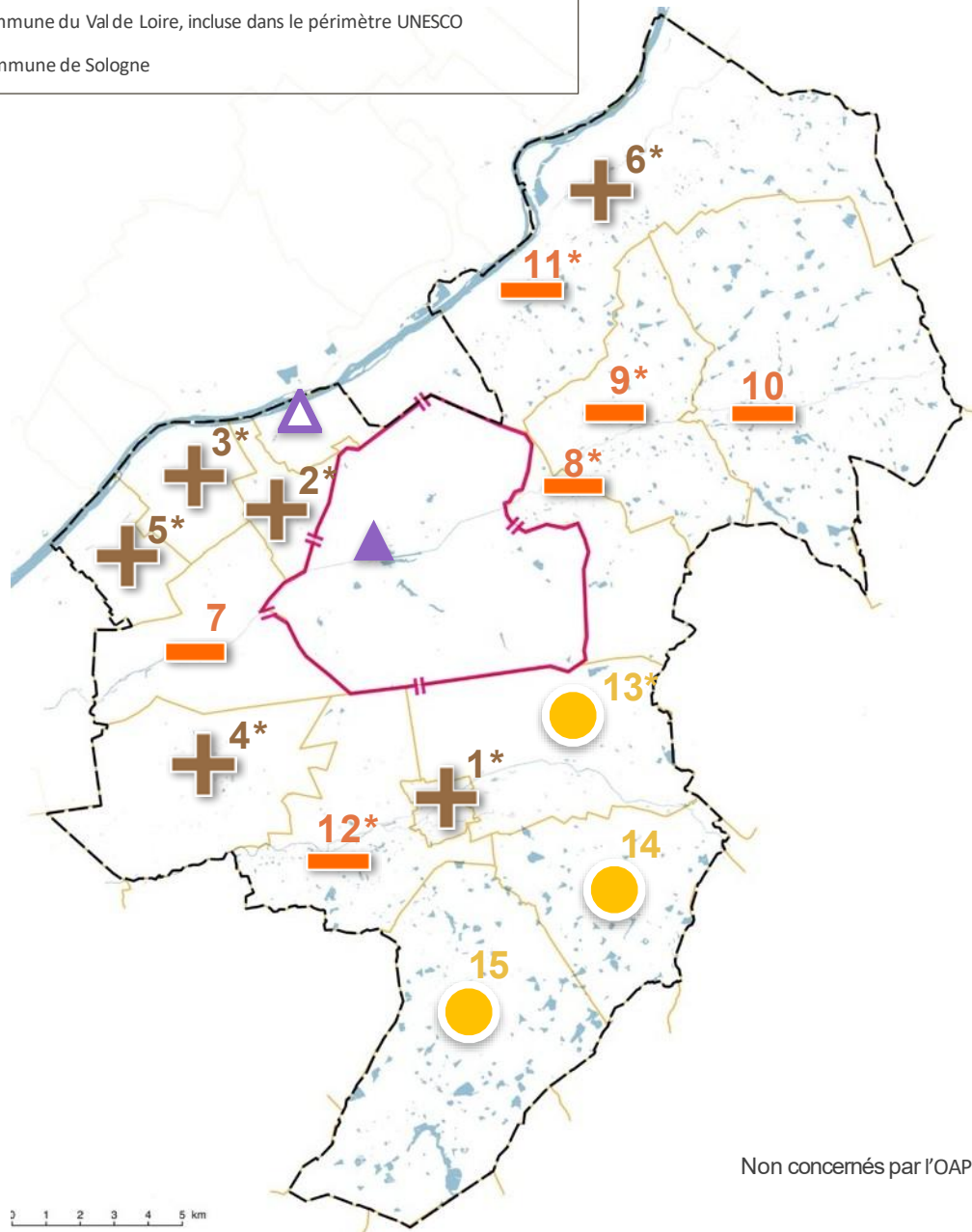
- Pour les constructions traditionnelles, les travaux liés aux économies d'énergie doivent privilégier l'utilisation de matériaux bio-sourcés et la correction des points faibles : isolation des combles ou des toitures en priorité, suppression de l'effet de paroi froide par des enduits intérieurs en chaux-chanvre, utilisation de l'inertie thermique, etc.
- Avant tout projet d'amélioration thermique du bâti ancien, consulter les fiches conseil ATHEBA (Amélioration thermique du bâtiment, Maisons Paysannes de France et le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) de l'Est, site internet [maisons-paysanes restaurer-et-construire / fiches-conseils / amelioration-thermique-bati-ancien](#)).

(*) En coordination avec l'étude PPM (périmètre de protection modifié des abords) - 2016 DRAC Centre-Val de Loire, UDAP Loir-et-Cher

commune du Val de Loire, incluse dans le périmètre UNESCO

commune de Sologne

SOMMAIRE DÉTAILLÉ : ORIENTATION 1



TYPO-MORPHOLOGIES EN PRÉSENCE

p.7



VILLAGES CARREFOURS

p.8

- 1. Bracieux (*)
- 2. Maslives (*)
- 3. Montlivault (*)
- 4. Mont-près-Chambord (*)
- 5. Saint-Claude-de-Diray (*)
- 6. Saint-Laurent-Nouan (*)



VILLAGES LINÉAIRES

p.22

- 7. Huisseau-sur-Cosson (*)
- 8. Thoury (*)
- 9. Crouy-sur-Cosson (*)
- 10. La Ferté-Saint-Cyr
- 11. Nouan, commune de St-Laurent-N (*)
- 12. Tour-en-Sologne (*)



VILLAGES HAMEAUX

p.36

- 13. Neuvy (*)
- 14. Bauzy
- 15. Fontaines-en-Sologne



FICHES DE DÉTAILS

p.44

Non concernés par l'OAP :



Saint-Dyé-sur-Loire : SPR, Site Patrimonial remarquable couvrant la zone UAp



Chambord : Monument historique et Site classé, zone Nch

TYPO-MORPHOLOGIES EN PRÉSENCE

**VILLAGES CARREFOURS**

La composition urbaine en village carrefour montre une organisation autour de l'église ou d'une place principale. Le bourg se développe du noyau central vers l'extérieur en se répartissant le long des voies de circulation principales dont les tracés, rectilignes, se croisent à angle droit. Elles dessinent des îlots compacts et denses marqués par une implantation de constructions à l'alignement des voies, soit par les murs gouttereaux en fronts bâtis continus, soit par les murs pignons alternant avec des cours fermées par des murs de clôture et des constructions annexes.

**VILLAGES LINÉAIRES**

La composition urbaine en village linéaire le long d'un axe structurant (rue, cours d'eau, etc.) est caractérisée par des constructions implantées parallèlement à la voie. Le tissu bâti croît progressivement le long de la voie par une diffusion progressive du bâti dans l'espace rural. Dans les coeurs de village, l'implantation par rapport à l'alignement n'est pas sensiblement différente de celle du village carrefour.

Au fil du temps, la trame viaire s'enrichit de voies perpendiculaires qui opèrent progressivement le développement de l'urbanisation en épaisseur.

**VILLAGES HAMEAUX**

La composition urbaine d'un village hameau se distingue par une implantation du bâti en plusieurs noyaux anciens. Chacun de ces noyaux peut alors s'apparenter à l'une ou l'autre des typologies vues ci-avant mais le faible nombre de constructions ne permet, souvent pas, de les identifier clairement. Ce type de village est fortement associé aux espaces de la grande Sologne où le mode d'occupation du sol est traditionnellement diffus et implanté dans les clairières.

TYPO-MORPHOLOGIES PARTICULIÈRES

Saint-Dyé-sur-Loire : village enclos dans des fortifications.

Chambord : village-dépendance du château.



**VILLAGES CARREFOURS****p.8**

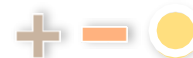
1. Bracieux (*)
2. Maslives (*)
3. Montlivault (*)
4. Mont-près-Chambord (*)
5. Saint-Claude-de-Diray (*)
6. Saint-Laurent-Nouan (*)

**VILLAGES LINÉAIRES****p.22**

7. Huisseau-sur-Cosson (*)
8. Thoury (*)
9. Crouy-sur-Cosson (*)
10. La Ferté-Saint-Cyr
11. Nouan, commune de St-Laurent-N (*)
12. Tour-en-Sologne (*)

**VILLAGES HAMEAUX****p.36**

13. Neuvy (*)
14. Bauzy
15. Fontaines-en-Sologne

**FICHES DE DÉTAILS****p.44**

(*) En coordination avec l'étude PPM (périmètre de protection modifié des abords) - 2016
DRAC Centre-Val de Loire, UDAP Loir-et-Cher



Villages carrefour

L'implantation et la volumétrie des nouvelles constructions doivent être conçues dans la logique de la morphologie du tissu bâti ancien en accord avec le paysage urbain de proximité.

L'implantation ne doit pas être en retrait à la fois par rapport à l'alignement et par rapport aux deux limites séparatives latérales.

Si une construction est implantée en retrait de l'alignement, une construction annexe et une clôture doivent être implantées à l'alignement.

OUI
si une construction est à l'alignement, une autre peut être en retrait, adossée à une limite parcellaire

NON
construction détachée de toutes les limites parcellaires



Exemples d'implantation de constructions neuves



Bracieux - Le centre vu d'avion, carte postale.

Historique

Depuis l'Antiquité, Bracieux s'est positionné comme un village à forte activité commerciale. La commune est située sur le tracé d'une voie romaine (ancienne route de Toulouse, Issoudun, Blois) ainsi que sur le chemin des bœufs qui monte de Poitiers jusqu'à Paris. Sa paroisse fut fondée au XII^{ème} siècle.

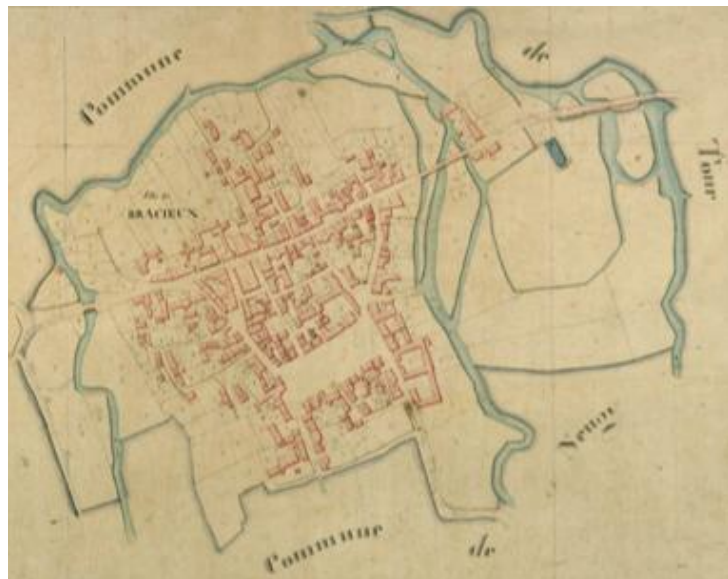
Au XVI^{ème} siècle, le commerce y est florissant avec de nombreuses foires et marchés. Bracieux a conservé une structure de bourg commerçant qui doit être mise en valeur.

Contexte paysager

Situé sur les rives du Beuvron au Sud de Chambord, Bracieux appartient à l'unité paysagère de la Sologne viticole.

C'est une commune très urbaine, constituée d'un bourg important - chef-lieu de canton - établi sur un territoire très exigu (moins de 3 km²). Le centre de Bracieux présente un paysage à dominante minérale constitué de fronts bâtis continus, avec une densité de bâti assez élevée et des emprises au sol qui atteignent souvent 100%.

Les bords du Beuvron constituent aussi un des aspects caractéristiques des paysages de Bracieux. La partie rurale de son territoire n'est pas constituée de vastes horizons comme certains autres secteurs de la Sologne viticole mais au contraire de clairières assez resserrées. Son relief est très doucement ondulé. Bracieux offre des paysages intimes.



Cadastré napoléonien, AD41 3 P2/25/1, section A, 1826.



La Grande Rue, carte postale ancienne, AD41 6F12517.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien témoigne d'une organisation du bourg-carrefour autour de la place principale, au Sud de l'église. Le bourg s'est développé à partir de ce noyau central vers l'extérieur le long des rues.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- En lien avec le paysage urbain dense constitué de fronts bâtis continus, les implantations doivent privilégier l'alignement, et présenter le mur gouttereau sur rue, plus rarement le mur pignon.
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue ; l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois, auvent, véranda, car-port ...).
- L'organisation autour d'une cour peut servir d'exemple pour une opération neuve.
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+1+C pour la majorité des constructions du centre, Rdc+Comble, exceptionnellement Rdc+2+C pour des usages particuliers (exemples de l'hôtel et du moulin). Toutefois une construction d'une hauteur supérieure Rdc+2+C devra observer un retrait par rapport aux limites latérales et de fond d'au minimum H=L.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale, réparties de manière régulière, et de dimensions identiques (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les façades présentent une dominante d'enduits à la chaux naturelle (cf. fiche de détails), sauf pour certains murs pignons et clôtures.
- Doivent être conservés lisibles, et si nécessaire restaurés :
 - les devantures commerciales anciennes en menuiserie ;
 - la pierre de taille ;

- les éléments décoratifs (modénature, briques d'angle, bandeaux et corniches moulurées, décor de chaînes d'angle, briques polychrome...).
- les pans de bois et les remplissages en torchis ou en brique.
- les dispositifs d'occultation d'origine : contrevents traditionnels, volets pliants ou d'éventuelles dispositions intérieures, sans ajouts de volets roulants extérieurs, altérant la lecture du bâti ancien. Ainsi, par exemple, les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.

- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage, ou dans la construction neuve ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées. En outre, les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.

- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la constructions sauf pour un équipement public.

- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel. Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Maisons en bande, volumétrie Rdc+Combles



Recul avec jardin avant et clôture



Maslives Le centre vu d'avion (2015).

Historique

Maslives ainsi que Bouesse, l'Écuelle, Bois-Masson et l'Ormetrou, furent détachés de la commune de Saint-Dyé-sur-Loire à la fin du XVIIIème siècle pour former la commune de Maslives.

Contexte paysager

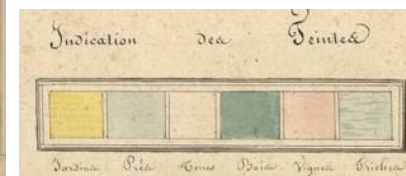
La commune possède une petite façade sur la Loire. Son territoire est associé à l'unité paysagère de la Sologne viticole.

Elle offre, à l'ouest, des paysages très ouverts aux horizons très lointains parsemés de bois et à l'est, au contraire, un paysage boisé agrémenté de clairières.

Typologie et évolution urbaine

Le centre bourg ancien est essentiellement formé de maisons d'ouvriers agricoles mitoyennes et de bâtiments de fermes plus ou moins distantes, complétés par des constructions de volumétrie plus importante réalisées au XIXème siècle (école, hôtel).

Il a été étendu par des constructions pavillonnaires le long des routes qui desservent les anciennes terres viticoles visibles sur le cadastre napoléonien de 1826.



Cadastre napoléonien 1826

Plan d'assemblage - Archives Dép. 41 3 P2/130/1.



La Grande Rue, carte postale source Delcampe.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- Selon l'orientation des rues, l'implantation à pignon sur rue ou au contraire à mur gouttereau sur rue domine ; la dominante doit être conservée et respectée par les évolutions des bâtis et les nouvelles constructions, selon le contexte de la rue.
- L'implantation selon la rue a permis que les façades principales gardent une orientation face au sud ; celle-ci doit être recherchée pour les nouvelles constructions à usage d'habitation.
- L'implantation d'une nouvelle construction doit s'inscrire dans la logique du front bâti (cf fiches de détails).
- Certaines constructions à mur gouttereau parallèle à la rue ont été implantées en retrait de l'alignement pour ménager un jardinet, notamment dans le cas d'une façade exposée au sud ; ce retrait doit être maintenu pour une partie dominante du linéaire de façade.
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue ; l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- Les volumétries sont simples, soulignées par les lignes d'égout qui affirment l'horizontalité des façades ; la couverture est visuellement une part importante de la construction, et même dominante pour les constructions à simple rez-de-chaussée.
- La hauteur d'une construction doit être adaptée au paysage bâti de la rue : Rdc+Combles à Rdc+1+Combles.

Façades et toitures

- Les façades sont majoritairement basses, et rythmées par les travées des baies sur lesquelles sont axées les lucarnes (cf. fiches de détails) ; les façades présentent une dominante de maçonneries enduites à la chaux naturelle, laissant parfois affleurer les pierres (cf. fiches de détails), le moellon de pierre apparent ne figurant que pour certains murs de clôture.
- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; pour le bâti ancien ou la construction nouvelle il est admis qu'un percement par façade puisse être de proportion différente, y compris de proportion horizontale (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).

- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les modénatures de brique (chaînages, encadrements, corniche...) caractéristiques des constructions XIXème siècle, et début XXème doivent être maintenues lisibles.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).
- Les toitures des constructions traditionnelles doivent être couvertes de tuiles plates en terre cuite, ou en ardoise ; la tuile mécanique employée pour les constructions à partir du milieu du XIXème siècle a parfois été utilisée en remplacement de la tuile plate traditionnelle pour des constructions plus anciennes, dans ce cas, privilégier la tuile plate dans la réfection des toitures principales ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les toitures terrasses peuvent être employées pour une partie des constructions, dans la limite de 50m² sauf pour un équipement public.

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les teintes dominantes doivent être claires, s'inspirant des enduits à la chaux naturelle.
- La brique et plus rarement le bois soulignent et complètent la couleur dominante des enduits à la chaux.
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Val de Loire (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Bâti implanté à mur gouttereau sur rue.



Bâti implanté en retrait avec jardinet avant



Montlivault - Le centre vu d'avion (2015).



Cadastré napoléonien, 1810 - AD41 3 P2/150/5, détail.

Historique

Une voie antique traverse la commune au sud du bourg empruntant l'actuel chemin « chaussée ». Son église paroissiale primitive du XII^{ème} siècle dépendait de l'abbaye de Pontlevoy. Au XVI^{ème} siècle, le village connaît une époque faste avec la construction du château, la réforme de l'église, etc.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de « La Loire patrimoniale de Mer à Blois ». Les coteaux du fleuve se rapprochent et délimitent une large vallée, entre Beauce et forêts solognotes. La plaine et la terrasse de la Loire sont vouées à la culture intensive. Le souvenir des clos y est présent et, par bonheur, la vigne y est réintroduite. Ces horizons dégagés permettent une belle lisibilité des coteaux. D'une rive à l'autre, les silhouettes des villages se répondent. Le patrimoine architectural et urbain est valorisé par la topographie.

Le village de Montlivault a été bâti sur le rebord de la terrasse de la Loire, protégé par le relief. Il offre depuis la levée une belle vue sur la rive droite et sur le château de Ménars. Des extensions d'urbanisation, de type pavillonnaire, occupent d'importantes surfaces au sud du bourg.



La place de l'Église, carte postale ancienne, AD41 6F148/3.

Typologie et évolution urbaine

Sur le cadastre napoléonien figure un ancien bourg-carrefour organisé autour de l'église et de son parvis.

Le parcellaire resserré en lanière persiste. En premier lieu le centre-bourg s'est densifié en respectant ce parcellaire avec que progressivement le parcellaire s'impose.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'alignement est marqué par une alternance de murs gouttereaux et de murs pignons, avec une dominante sur certaines rues ; les alignements sont complétés par des murs en pierre fermant des cours ; l'implantation d'une nouvelle construction doit s'inscrire dans la logique du front bâti de la rue (cf fiches de détails).
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue ; l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- La hauteur d'une construction doit être adaptée au paysage bâti de la rue : Rdc+1+Combles ou Rdc+Combles.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale, (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Doivent être conservés lisibles, et si nécessaire restaurés :
- les baies des porches, les fenêtres à meneaux ;
- les cadres de fenêtres en pierre de taille ou en brique et d'une manière générale les éléments décoratifs (modénature, briques d'encadrements de baies, chaînes d'angle, bandeaux et corniches moulurées, décor de briques polychrome...) ;
- les pans de bois et les remplissages en torchis ou en brique.
- Les dispositifs d'occultation d'origine. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Les façades présentent une dominante d'enduits à la chaux naturelle (cf. fiches de détails), parfois en laissant les pierres affleurantes ; seuls quelques murs de clôture sont en moellons de pierre non enduits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage, ou dans la construction neuve ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.

- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la construction sauf pour un équipement public.

- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleur et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails)

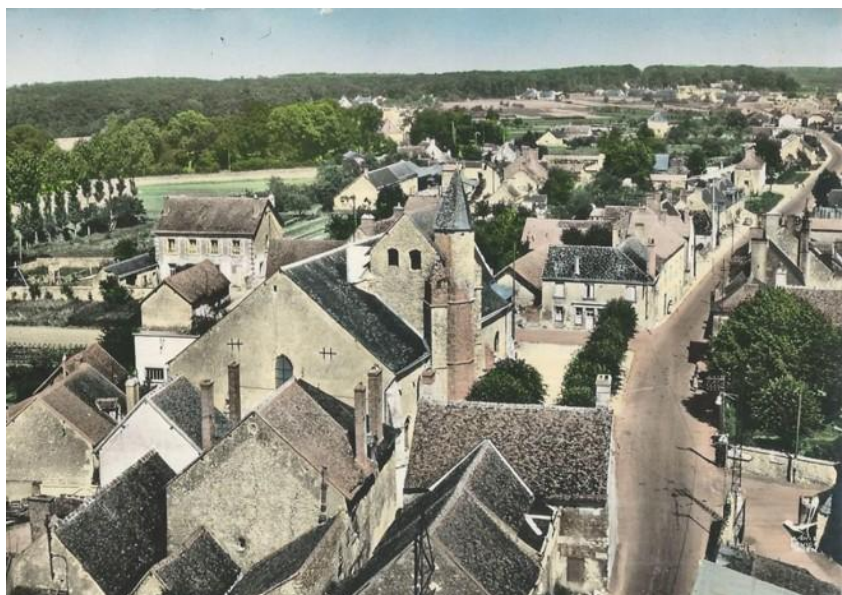
- Maçonnerie enduite, pierre de taille apparente pour les demeures les plus aisées et équipements du XIX^{ème} siècle, moellons de pierre des murs de clôture ;
- Pan de bois à remplissage de torchis pour les maisons les plus anciennes, parfois à remplissage de briques en remplacement du torchis.
- Bardage en bois vieilli naturellement des anciens séchoirs à tabac.
- Brique (encadrements, corniches, chaînages...), associée au calcaire, à l'enduit.
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Val de Loire (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Front bâti continu Rdc+Combles, avec murs gouttereaux sur rue.



Derrière le mur, le château et son parc, en face, un parking.



Mont-près-Chambord -Le centre-bourg vu d'avion, carte postale vers 1950.

Historique

Jusqu'au XIII^{ème} siècle, Mont-près-Chambord portait le nom de Montes Bonomies, ce qui signifie Les Monts de Boulogne, du nom de la forêt attenante. Le « mont » n'est désigné que comme un léger relief. La création du bourg ne date que du XV^{ème} siècle. La commune vécut longtemps de l'exploitation des richesses forestières et des scieries installées près de la rivière Beuvron qui longe son territoire.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de la Sologne viticole. Comme pris en tenaille entre les forêts de Russy et de Boulogne, Mont-près-Chambord représente une sorte de "respiration" constituée par une vaste clairière parsemée de bois et de bosquets. La part naturelle et agricole de cette commune a beaucoup régressé. Indépendamment du bourg, des surfaces considérables ont été investies par un tissu pavillonnaire très important conférant à ce territoire une ambiance suburbaine marquée.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien montre un petit bourg-carrefour organisé autour de l'église et de sa place, et de nombreux hameaux dispersés sur le territoire communal.

A partir du milieu du XX^{ème} siècle, la construction pavillonnaire a rempli les « vides » entre les constructions dispersées.



Cadastre napoléonien AD41 3 P2/145/5.



Carte postale « Entrée du pays », AD41 6FI150/1.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation du bâti ancien présente une diversité de situations, qui a été conservée dans les opérations récentes : bâti à l'alignement (mur gouttereau ou pignon avec mur en complément), bâti en retrait avec clôture à l'alignement, bâti réparti autour d'une cour fermée (organisation agricole).
- Pour les opérations futures, cette diversité de solutions est conservée: l'implantation est libre mais doit être argumentée au regard du paysage urbain de la rue et des usages de la construction projetée ; toutefois une construction d'une hauteur supérieure à Rdc+1+Combles devra observer un retrait par rapport aux limites latérales et de fond d'au minimum H=L.
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois-énergie, auvent, véranda, car-port ...).
- La hauteur d'une construction nouvelle pourra atteindre celle des constructions récentes à Rdc+1+Combles ou Rdc+2 (toit terrasse).

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les façades présentent une dominante d'enduits à la chaux naturelle (cf. fiches de détails), parfois en laissant les pierres affleurantes ; seuls quelques murs de clôture sont en moellons de pierre non enduits.
- Les cadres de fenêtres en pierre de taille ou en brique et d'une manière générale les éléments décoratifs doivent être conservés lisibles, et si nécessaire restaurés (modénature, briques d'encadrements de baies, chaînes d'angle, bandeaux et corniches moulurées, décor de briques polychrome...).
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage(s), ou dans la construction neuve ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.

- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la constructions sauf pour un équipement public.

- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Mont-près-Chambord
Alignement de façades principales en léger retrait avec frontages (jardin avant), alignement marqué par des pignons en retour.



Maison à pignon sur rue, avec jardin fermé d'un mur, portail ferronnerie.



Anciens logements ouvriers en série, alignés sur rue.



Saint-Claude-de-Diray Le centre-bourg vu d'avion, carte postale vers 1950.

Historique

Le village primitif du nom de « Diray » se situait dans le Val de Loire. En 1529 une crue exceptionnelle emporta son ancien sanctuaire. Les habitants furent donc contraints de se servir de la chapelle de Saint-Claude-de-Mivensay, située sur le coteau, pour en faire l'église paroissiale. Vers le milieu du XVIème siècle, « Saint-Claude », du nom de la chapelle, devint réellement le bourg ; la paroisse fût constituée avec la construction de l'église à la fin du XVIème siècle.

Le hameau de Nozieux, autrefois partie de la commune de Montlivault, fut rattaché à Saint-Claude-de-Diray au XVIIème siècle.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de La Loire urbaine de Blois ; Saint-Claude-de-Diray fait partie de cette vallée urbanisée qui s'allonge au fil du fleuve et s'avance, en rive gauche, vers la Sologne. La commune est traversée par la Noue. Le bourg s'est implanté à flanc de coteau, en situation de promontoire par rapport à la Loire. Les extensions pavillonnaires ont peu à peu rattaché au bourg les hameaux des Brigaudières, des Colombiers et de Morest qui en étaient autrefois séparés.



Cadastre napoléonien, 1809 - AD41 3 P2/205/3.



Carte postale « Carrefour de la Bonne Dame », AD41 6F1204/3.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien figure un bourg-carrefour, organisé autour de la place de l'église.

La crainte des inondations fut la raison principale du mouvement de la population du val vers le coteau. La commune s'est ensuite développée le long des axes de communication, avec d'abord un bâti ancien dense et resserré, puis s'étalant au cours des dernières décennies.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation à pignon sur rue domine, l'alignement étant complété par des murs de clôture ; des implantations à mur gouttereau sur rue sont intercalées.
- Les constructions à pignon sur rue, dominantes, ont ainsi leur façade principale orientée face au sud ; cette disposition doit être recherchée pour les nouvelles constructions à usage d'habitation.
- L'implantation d'une nouvelle construction doit s'inscrire dans la logique du front bâti (cf. fiches de détails).
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois-énergie, auvent, véranda, car-port ...).
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue, l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- La hauteur d'une construction doit être adaptée au paysage bâti de la rue : Rdc+Combles à Rdc+1+Combles.

Façades et toitures

- Les façades urbaines comprennent beaucoup de murs de clôture et de dépendances qui présentent peu de percements ; ceci confère une ambiance très minérale qui doit être conservée.
- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les façades présentent une dominante d'enduits à la chaux naturelle (cf. fiches de détails) en laissant parfois les pierres affleurantes; le moellon de pierre n'est pas apparent que pour certains murs pignons et clôtures.
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.
- Les toitures des constructions traditionnelles doivent être couvertes de tuiles plates en terre cuite, ou en ardoise ; la tuile mécanique employée pour les constructions à partir du milieu du XIX^{ème} siècle a parfois été utilisée en remplacement de la tuile plate traditionnelle pour des constructions plus anciennes, dans ce cas, privilégier la tuile plate dans la réfection des toitures principales ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf. fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Pan de bois à remplissage de torchis pour les maisons les plus anciennes et les fermes isolées, parfois à remplissage de briques en remplacement du torchis.
- Maçonnerie enduite, pierre de taille apparente.
- Bardage en bois vieilli naturellement des anciens séchoirs à tabac.
- Brique (encadrements, corniches, chaînages...), associée au calcaire, à l'enduit.
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Val de Loire (cf. fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Saint-Laurent-Nouan

Le bourg de l'ancienne commune de Saint-Laurent-des-Eaux

Historique

Des vestiges gallo-romains attestent d'une occupation très ancienne de ce territoire. Saint-Laurent-des-Eaux fut longtemps un important relais de poste sur la route de Paris à Bordeaux. Le port du Cavereau, situé dans un coude de la Loire, est construit entre 1822 et 1825. Il sert à l'embarquement des bois destinés à la marine mais aussi à la défense des berges dégradées par les crues.

Ville d'accueil grâce à de nombreuses auberges, elle connaît, comme Saint-Dyé-sur-Loire, un déclin au moment de la création de la route et de la voie ferrée sur l'autre rive de la Loire avant de croître à nouveau à partir de 1976 avec l'installation de la centrale nucléaire.

En 1971 la commune de Nouan-sur-Loire (village linéaire) est rattachée à la commune de Saint-Laurent-des-Eaux pour former Saint-Laurent-Nouan.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de La Loire à Saint-Laurent-Nouan. Elle se distingue par la présence marquante de la centrale nucléaire, visible de très loin à travers l'espace agricole. Un méandre est fortement marqué entre Saint-Laurent-Nouan et Avaray où la Loire traverse perpendiculairement la plaine. Le ruisseau l'Ardoux, qui vient de Sologne, creuse alors la plaine et forme une vallée secondaire et l'île de Nouan. Souvent masqué par le cordon de végétation qui l'accompagne, le fleuve est ici moins perceptible qu'ailleurs.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien figure le village de Saint-Laurent-des-Eaux comme un bourg-carrefour autour de la place de l'église.

Entre Nouan et Saint-Laurent-des-Eaux n'existaient que deux petits noyaux d'urbanisation directement liés à l'activité de la marine de Loire : le port du Cavereau et le Grand-Port-Le-Verger. Quelques petits hameaux subsistent à l'écart de cette voie principale.

La commune a conservé des maisons du XVI^{ème} siècle, des maisons de marinières et d'anciens séchoirs à tabac.



Cadastre napoléonien 1827 - AD41 3 P2/220/2, détail.



Rue de l'Église de l'ancien bourg de St-Laurent-des-Eaux Carte postale ancienne, AD41 6F1220/89.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- En lien avec le paysage urbain dense constitué de fronts bâtis continus, les implantations doivent privilégier l'alignement, et présenter le mur gouttereau sur rue, plus rarement le mur pignon.
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction existante située du même côté de la rue ; l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+1+C pour la majorité des constructions sur la route de Blois et exceptionnellement à Rdc+2+C, et Rdc+Comble à Rdc+1+C sur les autres rues.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale, réparties de manière régulière, et de dimensions identiques (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.
- Les accès aux cours/jardins par des portes charretières doivent être conservés. Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés.



Alignement, rue des Juifs.



Alignement sur rue suivant la courbe de la route d'Orléans.

- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les façades présentent une dominante d'enduits à la chaux naturelle (cf. fiches de détails), certains murs pignons et clôtures restant en moellons de pierre apparent ; plus rarement, des façades en pan de bois et remplissage enduit.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage, ou dans la construction neuve ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la constructions sauf pour un équipement public.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiche de détails) :
- Pan de bois à remplissage de torchis pour les maisons les plus anciennes et les fermes isolées, parfois à remplissage de briques en remplacement du torchis.
- Maçonnerie enduite, pierre de taille apparente.
- Bardage en bois vieilli naturellement des anciens séchoirs à tabac.
- Brique (encadrements, corniches, chaînages...), associée au calcaire, à l'enduit.
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Val de Loire (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.

**VILLAGES CARREFOURS****p.8**

1. Bracieux (*)
2. Maslives (*)
3. Montlivault (*)
4. Mont-près-Chambord (*)
5. Saint-Claude-de-Diray (*)
6. Saint-Laurent-Nouan (*)

**VILLAGES LINÉAIRES****p.22**

7. Huisseau-sur-Cosson (*)
8. Thoury (*)
9. Crouy-sur-Cosson (*)
10. La Ferté-Saint-Cyr
11. Nouan, commune de St-Laurent-N (*)
12. Tour-en-Sologne (*)

**VILLAGES HAMEAUX****p.36**

13. Neuvy (*)
14. Bauzy
15. Fontaines-en-Sologne

**FICHES DE DÉTAILS****p.44**

(*) En coordination avec l'étude PPM (périmètre de protection modifié des abords) - 2016 DRAC Centre-Val de Loire, UDAP Loir-et-Cher



Villages linéaires

L'implantation et la volumétrie des nouvelles constructions doivent être conçues dans la logique de la morphologie du tissu bâti ancien en accord avec le paysage urbain de proximité.

L'implantation ne doit pas être en retrait à la fois par rapport à l'alignement et par rapport aux deux limites séparatives latérales.

L'aspect des constructions nouvelles devra être en harmonie avec le contexte bâti ancien.

OUI
Implantation en léger retrait comme la construction de l'angle, avec jardinet avant.

- OUI :*
- mur gouttereau parallèle à la rue;
 - implantation en léger retrait comme les constructions proches.



NON
Construction détachée de toutes les limites parcellaires

Exemples d'implantation de constructions neuves



Huisseau-sur-Cosson

Le bourg, vu d'avion, Carte postale vers 1950.

Historique

Quelques sites archéologiques (menhir des Grotteaux et ruines de la Motte Boulogne), attestent d'une occupation ancienne du territoire communal. Probable vicariat carolingien, il est occupé très tôt par la culture de la vigne. L'église Saint-Etienne date du XIII^{ème} siècle.

A l'est du bourg, jouxtant le mur de Chambord, le hameau de La Chaussée-le-Comte s'est étoffé lors de l'édification du château avec l'installation de nombreux artisans qui œuvrèrent au chantier. Il constitue la porte ouest du Domaine.

La mairie et l'école furent construites en 1881.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de la Sologne viticole.

Elle s'étire le long du Cosson, dont le lit se distingue par le ruban de sa ripisylve.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien témoigne d'un village-rue bâti le long d'un axe structurant est-ouest qui longeait l'église et son parvis.

Cette rue principale relia au XIX^{ème} siècle trois anciens hameaux distincts : Le Chiteau, Le Bourg et La-Chaussée-le-Comte, qui correspondaient à l'origine à des gués sur le Cosson.



Cadastre napoléonien 1827 - AD41 3P2/105/20, détail.



Rue Principale, dite route de Chambord - Carte postale ancienne, AD416F1104/5.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- En lien avec le tissu urbain constitué de fronts bâtis continus, les implantations doivent privilégier l'alignement, et présenter le mur gouttereau sur rue, plus rarement le mur pignon.
- L'implantation d'une nouvelle construction doit s'inscrire dans la logique du front bâti (cf fiches de détails).
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois-énergie, auvent, véranda, car-port ...).
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue, l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble à Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les accès aux cours/jardins par des portes charretières doivent être conservés.



Rue du Docteur Audy, en direction du Cosson.



Volumétrie Rdc+1+C, percements réguliers.



Alignement avec alternance de murs pignons et de murs gouttereaux.



Hameau de La Chaussée-le-Comte, une porte du domaine de Chambord.

- Les dispositifs d'occlusion d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les façades présentent une dominante d'enduits à la chaux naturelle (cf. fiches de détails), sauf pour certains murs pignons et clôtures.
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage, ou dans la construction neuve ; les lucarnes et les souches de cheminée doivent être conservées et restaurées.
- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la constructions sauf pour un équipement public.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Thoury Vue aérienne du centre-bourg (2015).

Historique

Foires et marchés avaient lieu sur la place de l'église au cœur du village et sur la rue principale. Deux châteaux ont existé sur le territoire communal mais ils ont aujourd'hui disparu.

Contexte paysager

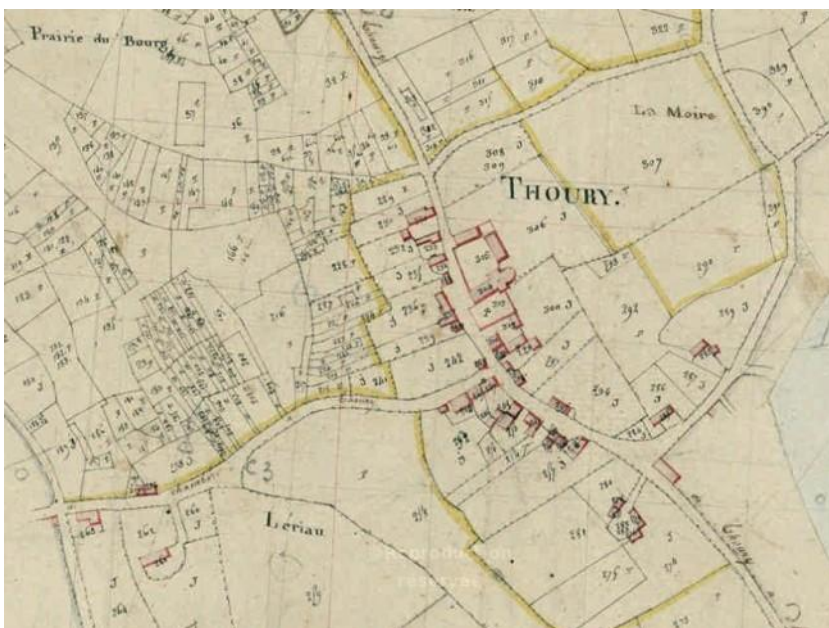
La commune appartient à l'unité paysagère de La Grande Sologne, vaste territoire très boisé.

La commune de Thoury forme une clairière parsemée de mares, bordée par le Cosson et blottie contre le domaine de Chambord. Des bois épars occupent cependant une partie de cette clairière, notamment la bordure du domaine. Un habitat diffus s'est peu à peu inséré sur l'ensemble de son territoire.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien figure un village-rue bâti le long d'un axe structurant qui longeait l'église et son parvis.

Quelques habitations regroupées près de l'église forment le village ; d'autres sont réparties sur les terres agricoles, la présence d'étangs favorisant l'habitat dispersé.



Cadastre napoléonien 1810 - AD41 3P2/262/3, détail.



Carte postale ancienne, Entrée du bourg route de Dhuizon.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation du bâti ancien présente une diversité de situations : mur gouttereau ou pignon à l'alignement, ou retrait.
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue, l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois, auvent, véranda, car-port ...).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble pour la majorité des constructions, plus rarement Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les façades présentent une dominante de maçonnerie ; parfois affleurer les pierres (cf. fiches de détails), et des pans de bois.

- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.

- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage, ou dans la construction neuve ; les lucarnes, souvent axées sur une partie pleine ou sur une fenêtre, doivent être conservées et restaurées, de même que les souches de cheminée.

- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf fiche Matériaux et Couleurs).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Corniche en brique terminée par une pierre moulurée.



Entrée de bourg avec vue sur le clocher de l'église Saint-Roch.



Habitat détaché pan de bois.



Habitat détaché, encadrements de brique.



Centre bourg.



Crouy-sur-Cosson - Le village bâti le long de la route de La Ferté-Saint-Cyr.

Historique

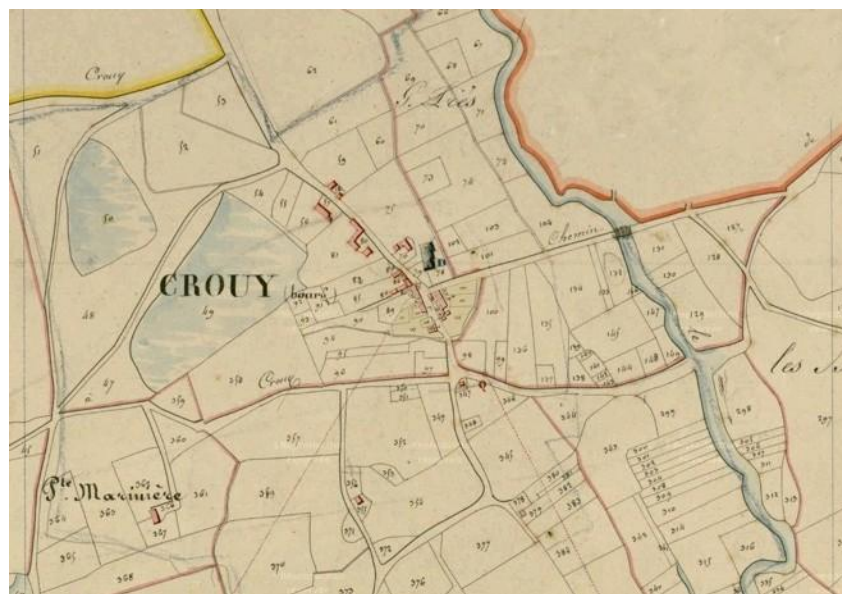
L'église primitive dédiée à Saint-Martin a été élevée entre la fin du XI^{ème} et le début du XII^{ème} siècle.

Au XIX^{ème}, le bourg connaît une période d'embellissement avec de nouveaux équipements comme l'école et la mairie.

Contexte paysager

Crouy-sur-Cosson appartient à l'unité paysagère de la Grande Sologne, vaste territoire très boisé et parsemé d'étangs. Il s'agit de paysages forestiers diversifiés aux vallonnements discrets, s'ouvrant régulièrement sur des clairières.

L'activité cynégétique intense a longtemps contribué à dessiner le paysage Solognot : lisières et longues allées forestières créent des perspectives et incitent à la promenade. La commune est située sur la frange ligérienne de cette unité. Au Nord de son territoire, une série de bois assure un écran entre le val du fleuve et la Sologne. Les paysages du bourg sont fortement marqués par la présence d'une pépinière.



Cadastre napoléonien 1826 - AD41 3 P2/71/5, détail.



Le centre bourg, carte postale ancienne.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien témoigne d'un village-rue bâti le long d'un axe structurant qui longeait l'église et son parvis ; les constructions se sont ensuite densifiées de part et d'autre en s'étirant vers l'extérieur du village.

C'est en 1872 notamment que fut construite la route agricole n° 3 (route de Muides), permettant de relier Crouy et la Sologne avec la ville de Mer située en bord de Loire. La création de cet axe a contribué à l'extension du bourg et entraîné l'implantation d'activités artisanales (auberge, café, sabotier, bourrelier, etc.).

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation du bâti ancien présente le mur gouttereau à l'alignement sur rue, plus rarement un mur pignon ou une construction en retrait avec une clôture basse.
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble en majorité, et Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les façades sont variées : maçonneries enduites à la chaux naturelle avec parfois les pierres affleurantes, pans de bois à remplissage de torchis ou de brique pierre de taille, brique.
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; le zinc peut être employé en complément dans les constructions à étage, ou dans la construction neuve ; les lucarnes, souvent axées sur une partie pleine et non sur une fenêtre, doivent être conservées et restaurées, de même que les souches de cheminée.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Alignement majoritaire, quelques maisons en retrait (même vue du centre bourg que la carte postale ancienne page précédente).

Pan de bois.

Maçonnerie de briques, ou de pierres enduites avec encadrement de briques.



LaFerté-Saint-Cyr

Village linéaire bâti à l'alignement sur la rue du Faubourg de Guyenne, Nord-Sud, carte postale source Collection-jfm.

Historique

En 1805, la commune de La Ferté-Saint-Aignan absorbe sa voisine Saint-Cyr-Semblecy ; elle prend le nom de La Ferté-Saint-Cyr en 1853.

La commune s'est anciennement développée le long de la route Nord-Sud qui relie Beaugency à Romorantin-Lanthenay.

La route Est-Ouest, qui relie La Ferté-Saint-Aubin à Blois, n'a pas connu d'implantation bâtie avant la deuxième moitié du XXème siècle.

Contexte paysager

Comme Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr appartient à l'unité paysagère de la Grande Sologne. Son territoire est presque exclusivement couvert de boisements ponctués de nombreux étangs.

Le bourg est traversé par le Cosson, qui a connu une crue très importante en juin 2016.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien montre un village-rue étiré le long d'une rue principale Nord-Sud.

Entre deux bras du Cosson, le bâti est nettement plus dense et regroupé. Un petit axe de composition secondaire relie l'église Saint-Sulpice et le château.

Sur un côté de la petite place de l'église, à l'emplacement de l'actuelle salle des fêtes, se trouvait une halle de marché.



Cadastre napoléonien 1810 - AD41 3 P2/86/13.



Même point de vue de la rue du Faubourg de Guyenne vers le sud : à gauche carte postale ancienne (source Collection-jfm), à droite en 2016.



Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation du bâti ancien présente un front bâti continu avec mur gouttereau à l'alignement sur rue, rarement un mur pignon, et exceptionnellement un retrait.
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois-énergie, auvent, véranda, car-port ...).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble en majorité, et Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les alignements présentent une grande unité de façades urbaines en maçonneries enduites avec léger décor de brique en rives de toit et entourages de fenêtres.
- Quelques façades en pan de bois à remplissage de brique ou de torchis, et ou entièrement en brique ; sur certains bâtis, un enduit tyrolien a été réalisé au début du XX^{ème} siècle ; des enduits qui laissent affleurer le moellon sont utilisés pour les constructions plus rurales.

- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) maintenues lisibles.
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; la tuile mécanique employée pour les constructions à partir du milieu du XIX^{ème} siècle a parfois été utilisée en remplacement de la tuile plate traditionnelle pour des constructions plus anciennes, dans ce cas, privilégier la tuile plate dans la réfection des toitures principales ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la constructions sauf pour un équipement public.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Rue du Faubourg de Guyenne, axe Nord-Sud.



Vers l'église, axe Est-Ouest de plus petite échelle.



Alignement de maisons basses avec lucarnes et maison à un étage.

11. Nouan (commune de Saint-Laurent-Nouan)

commune du Val de Loire



Nouan-sur-Loire - Vue d'avion (2015)

Historique

Le village de Nouan-sur-Loire s'est constitué sur le bord du fleuve autour de l'église Saint-Aignan du XIème/XIIème siècle; l'ancien moulin-cavier Saint-Jacques, monument historique inscrit par arrêté du 13 janvier 1992 a été restauré.

En 1971 la commune de Nouan-sur-Loire est rattachée à la commune de Saint-Laurent-des-Eaux pour former Saint-Laurent-Nouan.

Contexte paysager

Nouan appartient à l'unité paysagère de « La Loire à Saint-Laurent-Nouan ».

Le village s'est édifié le long de la route d'Orléans à Blois, et, bien que limité par le fleuve au Nord, il ne possède pas de façade fluviale bâtie : la fonction de port a été assurée par le hameau du Cavereau.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien montre un village linéaire qui s'étire le long de la route d'Orléans parallèle au fleuve, avec quelques bâtis en second rang et sur la perpendiculaire qui conduit au bord de Loire.



Cadastre napoléonien 1827
Archives Dép. 41 3 P2/163/10

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation du bâti ancien se présente en front bâti continu avec le mur gouttereau à l'alignement sur rue, rarement un mur pignon ; dans les alignements de façades, de grands porches ou des portails donnent accès aux cours/jardins et bâtis de second rang.
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois, auvent, véranda, car-port ...).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+1+Comble en majorité, et Rdc+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics) ; toutefois, il peut être admis qu'un percement par façade soit de proportion différente, y compris horizontale dans le cas d'une écriture architecturale contemporaine affirmée (sauf construction protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme).
- Les façades présentent une dominante de maçonneries de moellons de calcaire de Beauce enduites à la chaux naturelle, laissant parfois affleurer les pierres (cf. fiches de détails), le moellon de pierre apparent ne figurant que pour certains murs de clôture ; apport de la brique apparente à partir du milieu du XIX^{ème} siècle.

- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) doivent être maintenues lisibles.
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; la tuile mécanique employée pour les constructions à partir du milieu du XIX^{ème} siècle a parfois été utilisée en remplacement de la tuile plate traditionnelle pour des constructions plus anciennes, dans ce cas, privilégier la tuile plate dans la réfection des toitures principales ; les lucarnes et les cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les toitures terrasses à condition d'être végétalisées ou à une pente peuvent être employées sur les extensions ; celles-ci ne doivent pas dépasser 30% de la surface au sol de la constructions sauf pour un équipement public.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Val de Loire (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.

Nouan



Front bâti continu, porches d'accès aux cours/jardins.



Bâti d'époque médiévale.



Bâti de second rang.



L'apport de la brique au XIX^{ème} siècle.



D'exceptionnelles menuiseries en bois XVII-XVIII^{ème} s.



Tour-en-Sologne

Vue aérienne de la commune, geoportail.fr

Historique

Un poste de cavalerie romaine se serait installé à cet ancien carrefour de routes. Un texte atteste que le village se dote d'une église paroissiale dès le VIII^{ème} siècle. L'église romane Saint-Etienne, dépendance de l'abbaye voisine de Pont Levois, a été édifiée au XII^{ème} siècle.

A 9 km de Chambord et 6 km de Cheverny, Tour-en-Sologne abrite le château de Villesavin, monument historique classé, édifié entre 1527 et 1537 par Jean le Breton, seigneur de Villandry et secrétaire des finances du roi François I^{er}.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de la Sologne viticole.

Le bourg de Tour-en-Sologne s'est implanté le long de la route de Cour-Cheverny à Chambord à sa rencontre avec le Beuvron.

Typologie et évolution urbaine

Le cadastre napoléonien montre un village linéaire bâti le long d'une rue Nord-Sud perpendiculaire au Beuvron.

Au nord de l'église, le bâti est mitoyen, à l'alignement et de petites dimensions, au Sud, les bâtiments des fermes au contact des terres cultivées, s'organisent autour d'une cour.

Le bâti à l'alignement est un habitat modeste d'ouvriers agricoles.



Cadastre napoléonien 1826 - AD 41 3 P2/263/4, détail.



Rue Principale, carte postale ancienne.



Rue principale aujourd'hui rue de la Mairie, même vue.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- L'implantation du bâti ancien présente un front bâti continu avec le mur gouttereau à l'alignement sur rue dans la rue principale au nord de l'église ; en s'éloignant, elle se diversifie avec des murs pignons à l'alignement, des organisations en cours fermées par une clôture basse et des retraits.
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois, auvent, véranda, car-port ...).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble en majorité, et Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale (cf. fiches de détails) ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics).
- Les façades sont principalement en maçonnerie enduite avec léger décor de brique en rives de toit et entourages de fenêtres ; certaines façades sont enduites en laissant affleurer le moellon.
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de briques et de pierres doivent être maintenues lisibles.
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.

- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; la tuile mécanique employée pour les constructions à partir du milieu du 20^e siècle doit être remplacée par le remplacement de la tuile plate traditionnelle pour des constructions plus anciennes, dans ce cas, privilégier la tuile plate dans la réfection des toitures principales ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.

- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Rue de la Mairie.



Directement derrière la rue de la mairie, des prairies humides.



Des passages ménagés entre les maisons à l'alignement permettent l'accès direct aux jardins.

**VILLAGES CARREFOURS****p.8**

1. Bracieux (*)
2. Maslives (*)
3. Montlivault (*)
4. Mont-près-Chambord (*)
5. Saint-Claude-de-Diray (*)
6. Saint-Laurent-Nouan (*)

**VILLAGES LINÉAIRES****p.22**

7. Huisseau-sur-Cosson (*)
8. Thoury (*)
9. Crouy-sur-Cosson (*)
10. La Ferté-Saint-Cyr
11. Nouan, commune de St-Laurent-N (*)
12. Tour-en-Sologne (*)

**VILLAGES HAMEAUX****p.36**

13. Neuvy (*)
14. Bauzy
15. Fontaines-en-Sologne

**FICHES DE DÉTAILS****p.44**

(*) En coordination avec l'étude PPM (périmètre de protection modifié des abords) - 2016 DRAC Centre-Val de Loire, UDAP Loir-et-Cher



Villages hameaux

L'implantation et la volumétrie des nouvelles constructions doivent être conçues dans la logique de la morphologie du tissu bâti ancien en accord avec le paysage urbain de proximité.

L'implantation ne doit pas être en retrait à la fois par rapport à l'alignement et par rapport aux deux limites séparatives latérales.

L'aspect des constructions nouvelles devra être en harmonie avec le contexte bâti ancien.



Exemples d'implantation de constructions neuves



Neuvy Au premier plan, le hameau de l'église, au second plan le village. Photo aérienne 1970.

Historique

La forêt domaniale de Chambord occupe près de la moitié du territoire communal. Le mur d'enceinte du domaine forme la limite communale Nord.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de La Grande Sologne. Elle se compose essentiellement de forêts, de quelques clairières dans lesquelles se sont développés le bourg et quelques autres espaces urbanisés sous forme de hameaux, une scierie et quelques espaces agricoles. Le tout est traversé par la vallée du Beuvron. Neuvy est une commune rurale et forestière. Située à l'écart du pôle urbain de Blois, elle fait l'objet d'une bien moindre pression foncière. Son paysage s'en ressent.

Typologie et évolution urbaine

Le village-hameau est constitué de deux entités distantes de 500 mètres et séparées par le Beuvron : le hameau de l'église, qui est entourée de son cimetière, et le village s'est ensuite un peu étendu d'Est en Ouest depuis le début du XXème siècle.

Depuis les années 1950, le village s'est étendu vers le Nord et l'Est sous une forme urbaine pavillonnaire.

Sur le territoire communal, la structure rurale a peu évolué depuis le XVIIIème siècle : aux hameaux en écart correspondant à d'anciens fiefs seigneuriaux s'ajoutent de petites unités bâties regroupées autour de cours centrales dites « placeaux ».



Cadastre napoléonien 1826

Tableau d'assemblage - Archives Dép. 41 3P2/161/1

Au Sud-Ouest le hameau de l'église, au Nord-Est le village, entre les deux le Beuvron.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- Le bâti ancien est majoritairement implanté avec les façades long pan en retrait plus ou moins grand par rapport à la rue, des clôtures basses et des constructions annexes marquant l'alignement ; quelques constructions avec mur gouttereau à l'alignement.
- Une construction nouvelle peut être implantée avec un retrait équivalent à celui d'une construction ancienne située du même côté de la rue ; l'alignement est alors marqué par une clôture (voir fiches de détails).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble, exceptionnellement Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale et sont identiques sur les façades principales (cf. fiches de détails) ; le traitement des façades est principalement rythmé par le travail de travées ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics).
- L'importance des volumes de toits s'impose aux façades dont le traitement architectural et ornemental reste très simple.
- Les façades sont principalement en maçonneries enduites avec léger décor de brique en rives de toit et entourages de fenêtres ; certains enduits sont réalisés en laissant affleurer le moellon ; rares éléments de façade en pan de bois.

- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) doivent être maintenues lisibles.
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Maisons en bande figurant sur le cadastre de 1826 à l'entrée Sud du village, parallèle au Beuvron.



La route de Neung-sur-Beuvron axée sur la mairie de Neuvy



La placette arborée au centre du village



Bauzy Vue aérienne Géoportail

Historique

L'église Saint-Baumer, monument historique, est d'époque romane; la nef, du XIème siècle, a été complétée au XVIème siècle par un chœur et un clocher-porche.

L'église et l'ancien cimetière attenant, où ne subsistent que quelques croix, ont été répertoriés comme site classé dès 1938. A la fin du XIXème siècle, un nouveau cimetière a été créé à l'entrée Sud -Est du village.

Le château de Veillenne se trouve à environ 800m au Nord-Est. Celui qui figure sur le cadastre napoléonien a été détruit au milieu du XXème siècle pour édifier le château actuel.

Contexte paysager

Bauzy a été bâti à proximité de la rivière La Bonne Heure, parallèle au Beuvron à son Sud et qui le rejoint à Tour-en-Sologne. Le village se trouve au centre de terres cultivées entrecoupées de bois et ponctuées de nombreux étangs.

Typologie et évolution urbaine

Sur le cadastre napoléonien de 1827, ne figure qu'un petit groupe de constructions rassemblées près de l'église et non loin du château.

Des hameaux et métairies sont installées en nombre le long du cours d'eau tandis que d'autres sont dispersées sur le territoire communal.



Cadastre napoléonien 1827, détail - AD41 3 P2/13/3 et4.



Route de Fontaines, au début du XXèmesiècle avec bâti à l'alignement jusqu'à l'église.



Route de Fontaines aujourd'hui ; une trouée aété opérée dans l'alignement.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- A proximité de l'église, les constructions observent l'alignement façades avec mur gouttereau sur rue, plus rarement pignon sur rue ou en retrait d'un large trottoir.
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois-énergie, auvent, véranda, car-port ...)
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble, exceptionnellement Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale et sont identiques sur les façades principales (cf. fiches de détails) ; le traitement des façades est principalement rythmé par le travail de travées ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics).
- L'importance des volumes de toits s'impose aux façades dont le traitement architectural et ornemental reste très simple.
- Les façades présentent des maçonneries enduites à la chaux naturelle, laissant parfois affleurer les pierres (cf. fiches de détails), et des pans de bois à remplissage recouvert d'enduit ou en brique apparente.
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.

- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés ; les dispositifs sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Jardins dans le coeur du village-hameau, constructions en pan de bois.



Entrée par le mur pignon, large trottoir.



Construction avec pan de bois à remplissage de brique, large trottoir.



Les aménagements d'espace public récents ont prolongé au sol l'usage de la brique.



Fontaines-en-Sologne

Vue aérienne Géoportail.

Historique

L'église Notre-Dame est du XII^{ème} siècle, reconstruite au XIII^{ème} siècle dans un style gothique angevin et restauré à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle a été classée monument historique dès 1912.

Les limites actuelles de la commune ont été définies en 1791. Au siècle dernier, le hameau de la Gaucherie, au sud sur l'axe Blois-Romorantin, s'est développé autour du maraîchage et constitue désormais le deuxième pôle de la commune. Il abrite le Cadran de Sologne, lieu de vente en gros de fraises qui regroupe 27 producteurs, sur 100 hectares en sol et 30 hectares en jardins suspendus.

Contexte paysager

La commune appartient à l'unité paysagère de la Sologne viticole.

Son paysage alterne des bois, des clairières en cultures maraîchères de pleine terre et sous serres, et de très nombreux étangs.



Cadastral napoléonien ,1826 - AD41 3 P2/89/2 et 4.

L'Hôtel du Dauphin, place de l'église au début du XX^{ème} siècle.

Typologie et évolution urbaine

Le village médiéval est organisé en cercle autour de l'église, sur le haut d'une colline. Au XIX^{ème} siècle, la mairie-école a été bâtie à la sortie Nord sur la route de Bracieux. Les constructions sont majoritairement à l'alignement mais détachées, ménageant entre elles des accès aux jardins.

Implantation du bâti, orientation, volumétries

- A proximité de l'église, les constructions observent l'alignement ; leurs façades avec mur gouttereau sont alignées sur la rue ; en s'éloignant, les implantations peuvent présenter des pignons sur rue, et des retraits.
- Les organisations du bâti autour de cours sont à conserver ; les cours ne peuvent accueillir que des constructions nouvelles de faible importance (annexe technique de type chaufferie ou stockage de bois, auvent, véranda, car-port ...).
- La hauteur des constructions doit correspondre aux volumétries des bâtiments traditionnels et au contexte : Rdc+Comble, exceptionnellement Rdc+1+C.

Façades et toitures

- Les fenêtres sont de proportion verticale et sont identiques sur les façades principales (cf. fiches de détails) ; le traitement des façades est principalement rythmé par le travail de travées ; cette proportion doit servir de guide pour la création de percements dans un bâti ancien et pour la construction neuve (hors commerces et équipements publics).
- L'importance des volumes de toits s'impose aux façades dont le traitement architectural et ornemental reste très simple.
- Les constructions en pan de bois avec un remplissage en briques artisanales anciennes de format long et plat (22x11x3 ou 21x10x3) sont encore nombreuses
- La brique a été utilisée à partir du milieu du XIX^{ème} siècle ; certains pans de bois ont un remplissage recouvert d'un enduit.



Rue axée sur l'église, bâti en pan de bois et maçonnerie enduite avec décor de briques.



Maison de maître du XIX^{ème} s. en maçonnerie de calcaire enduite.



Mairie-école fin du XIX^{ème} s., de style Eclectique.



L'ancien Hôtel du Dauphin, pan de bois apparent après suppression de l'enduit (cf carte postale).



- Les façades en maçonnerie sont enduites à la chaux (cf. fiches de détails) ; certaines ont conservé des fenêtres à cadre mouluré Renaissance.
- Les modénatures (chaînages, encadrements, corniches) de brique et de pierre doivent être maintenues lisibles.
- Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés. Les volets roulants extérieurs posés sur châssis de toit sont interdits.
- Le dessin et les profils des menuiseries doivent être adaptés au caractère des constructions ; éviter les menuiseries d'aspect contemporain très affirmé.
- Les toits sont couverts en tuiles plates de terre cuite ou en ardoises ; les lucarnes et les souches de cheminées doivent être conservées et restaurées.
- Les clôtures ne doivent pas comporter de brise-vue en matière plastique (bâche, canisses, haies artificielles, etc.).

Couleurs et matériaux (cf fiche de détails « Matériaux et couleurs »)

- Les associations de couleurs et de matériaux doivent s'inspirer de celles des matériaux naturels du bâti traditionnel (cf. fiches de détails).
- Les menuiseries extérieures sont peintes dans la gamme Sologne (cf fiche Matériaux et Couleurs), sauf pour les commerces pour lesquels la gamme peut être plus étendue.



Villages carrefours

p. 8



Villages linéaires

p.22



Villages hameaux

p.36

**Fiches de détails****p.44**

Implantation du bâti, orientation, volumétrie

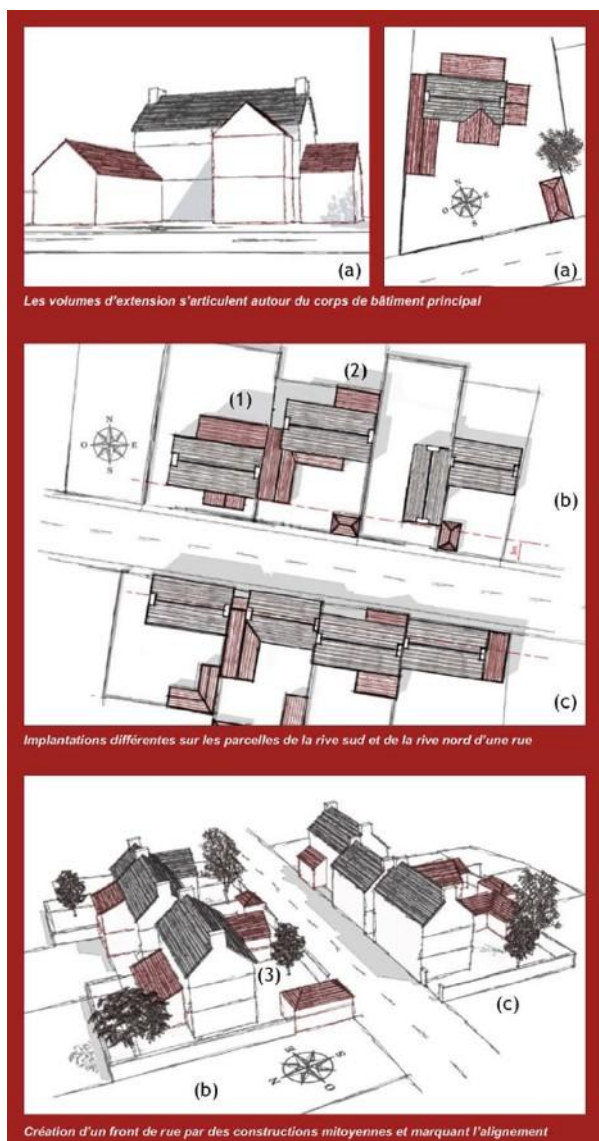
Façades traditionnelles

Restauration d'un bâtiment traditionnel

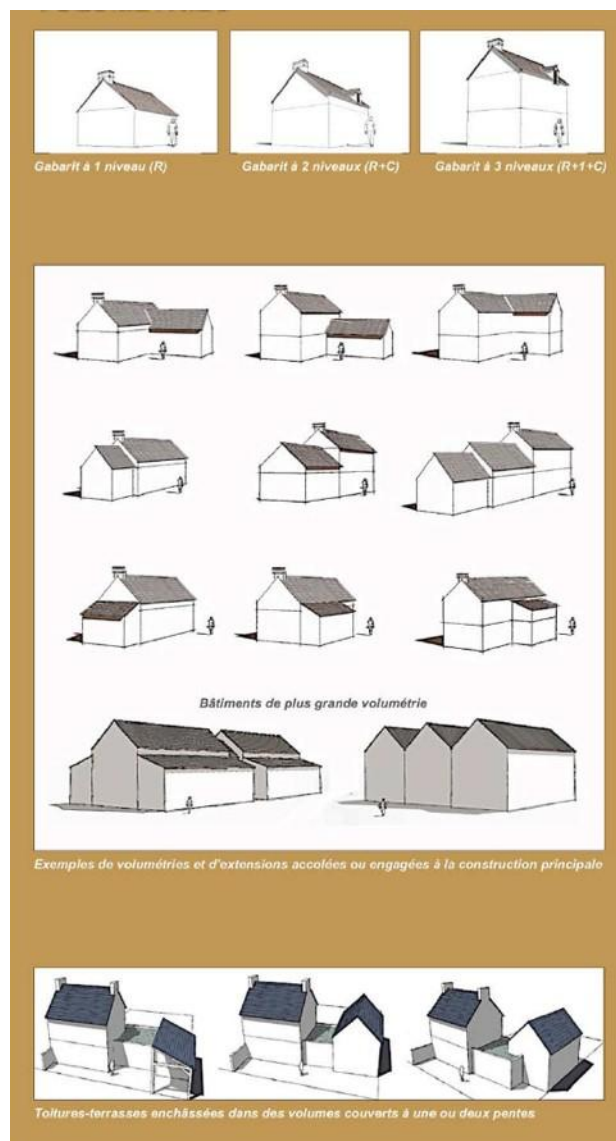
Architecture contemporaine

Matériaux et couleurs

extraits du Carnet de recommandations architecturales urbaines et paysagères « Construire entre Loire et Sologne au



Projets d'extensions : exemples d'implantations par rapport aux constructions existantes (différents types : habitat et bâtiments agricoles).



Les constructions bioclimatiques seront encouragées dans les aménagements. La conception du bâti s'adapte au lieu, à la topographie, au site. Quelques grands principes sont à mettre en œuvre :

- les plans de composition valoriseront l'orientation des façades (maximisation des apports solaires, apport de lumière naturelle dans les pièces de vie) ;
- des végétaux qui entourent la construction pour créer de l'ombre et apporter de la fraîcheur en été seront plantés ;
- une logique de compacité dans l'implantation des constructions sera recherchée pour éviter les déperditions thermiques ;
- le recours à des matériaux dits « à forte inertie » sera privilégié : en été, ils absorbent la chaleur et conservent mieux la fraîcheur dans le logement.
- ...



Projets d'extension : simulation de différentes volumétries possibles.

extraits du Carnet de recommandations architecturales urbaines et paysagères « Construire entre Loire et Sologne aux abords de Chambord » DRAC Centre-Val de Loire

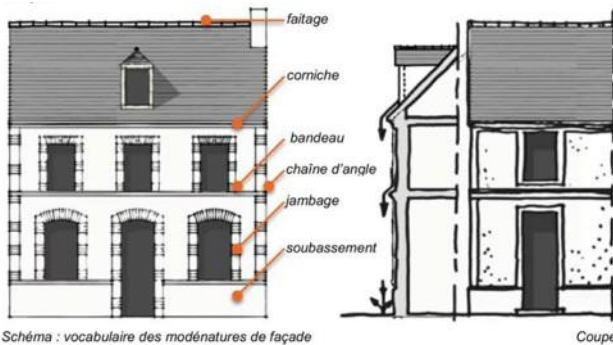


Schéma : vocabulaire des modénatures de façade

Coupe



Chainage d'angle, bandeaux, encadrements de baies et corniche - alternance de briques et pierre calcaire

Composantes des façades traditionnelles de styles classiques et néo-classiques .



Ordonnements des ouvertures sur des constructions principales à couronnements variés



Quelques exemples de compositions des façades à partir d'une trame proportionnée



Rectangle et fenêtres proportionnés d'après le nombre d'or

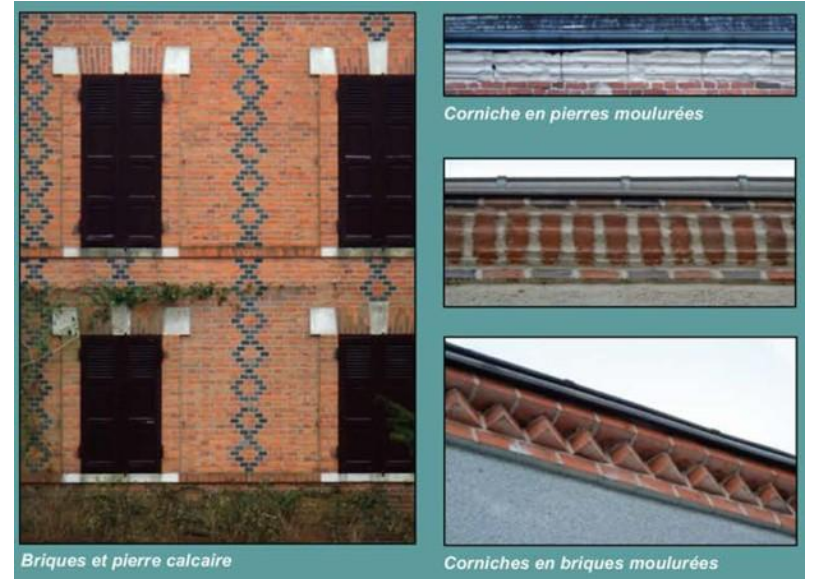
Ordonnement des façades : exemples de compositions et de proportions en usage dans la construction traditionnelle.



Encadrement en gros appareil, linteau à accolade

Encadrement en pierre, jambages harpés

Bandeau et appui de baie à console sculptée



Corniche en pierres moulurées

Briques et pierre calcaire

Corniches en briques moulurées

Composantes et décors > des façades traditionnelles (exemples)



- Réfection des couvertures



- Changement des menuiseries



Avant travaux, à mettre en valeur



> Restauration de qualité



- Réfection des enduits



- Installation d'équipements techniques

extraits du Carnet de recommandations architecturales urbaines et paysagères « Construire entre Loire et Sologne aux abords



Optimiser l'usage du foncier (Chartres)



Jouer avec les pentes de toiture (« Model Home 2020 » – maison active Air et Lumière de Velux)



Enchâssement des volumes : dialogue avec l'existant, simulation des volumétries (Architectes : Atelier Arcos Architecture et P. Gautier)



Grouper les constructions (Mainvilliers : Antoine Vecchio architecte)



Jouer avec les volumes et les pentes de toiture (Pornic : GREENLEAF LODGE – David Juet)



S'inscrire dans la continuité du front bâti (à g. Nantes : Méline Ferré Architecture, à d. Seclin : Emmanuelle Weiss Architecte)



Réemployer les constructions locales (Architectes : NEAU Stéphanie - architecte)



S'inscrire dans son environnement (Vigneux : Agence Po architectes)



Tirer profit des vues (Mayrinac-Lentour : M. et Mme Salgues – Architecture DUT & CAUE46)



Emprunter les matériaux locaux (Architectes : Laisné et Roussele)



Réinterprétation des modénatures (Architectes : R. Bétillon et T. Castagné)



Planter en cohérence avec le contexte immédiat (Architecte : F. Dardel)

Exemples contemporains en contextes naturel et villageois.

Vocabulaire architectural contemporain adapté au contexte local & Juxtaposition harmonieuse des deux architectures : moderne et traditionnelle.

extraits du Carnet de recommandations architecturales urbaines et paysagères « Construire entre Loire et Sologne aux abords de Chambord » DPAE Centre-Val de Loire



Murs de clôture à l'alignement de la voie formant les cours fermés d'anciens logis (Montlivault)



Muret bas surmonté d'une grille ouvragée et piliers en briques - type XX^{ème} (Montlivault)



Sables de Loire



Argile de Sologne



Calcaires de Beauce



Couverture en petites tuiles plates



Couverture en ardoise et bardage bois



Pan de bois et enduit



Enduit chaux à pierres vives



Moellon de calcaire de Beauce



Pierre de taille calcaire



Propriété en bord de Loire avec jardin clos de murs maçonnés, préservant du vent et des regards et créant parfois un microclimat (St-Dyé-sur-Loire).



Perspective renforcée par la continuité des murs de clôture entre chaque lot (Montlivault).



Double portail en ferronnerie ménagé entre piliers en pierre de taille calcaire surmontés de pierres pyramidales (Montlivault).



Portail monumental d'une demeure, procurant une échappée visuelle vers le parc (Montlivault).



Enduits ton sable à la chaux naturelle



Remplissage en chantignolle disposée en arête de poisson



Maçonnerie de brique



Maçonneries et motifs en briques apparentes : argile de Sologne



	Fenêtres et volets	Portes	Ferronneries			
Le val de Loire						
La Sologne						

Nuancier indicatif de teintes employées pour les menuiseries et ferronneries

Gamme des couleurs et matériaux dans les constructions traditionnelles : en haut, couleur froides dominantes en Val de Loire, en bas, couleurs chaudes dominantes en Sologne.

Textures et couleurs des enduits



Clôtures : exemples de murs et portails dans les constructions traditionnelles.

Matériaux et mises en oeuvre dans les constructions traditionnelles.

OAP « UNESCO Val de Loire »

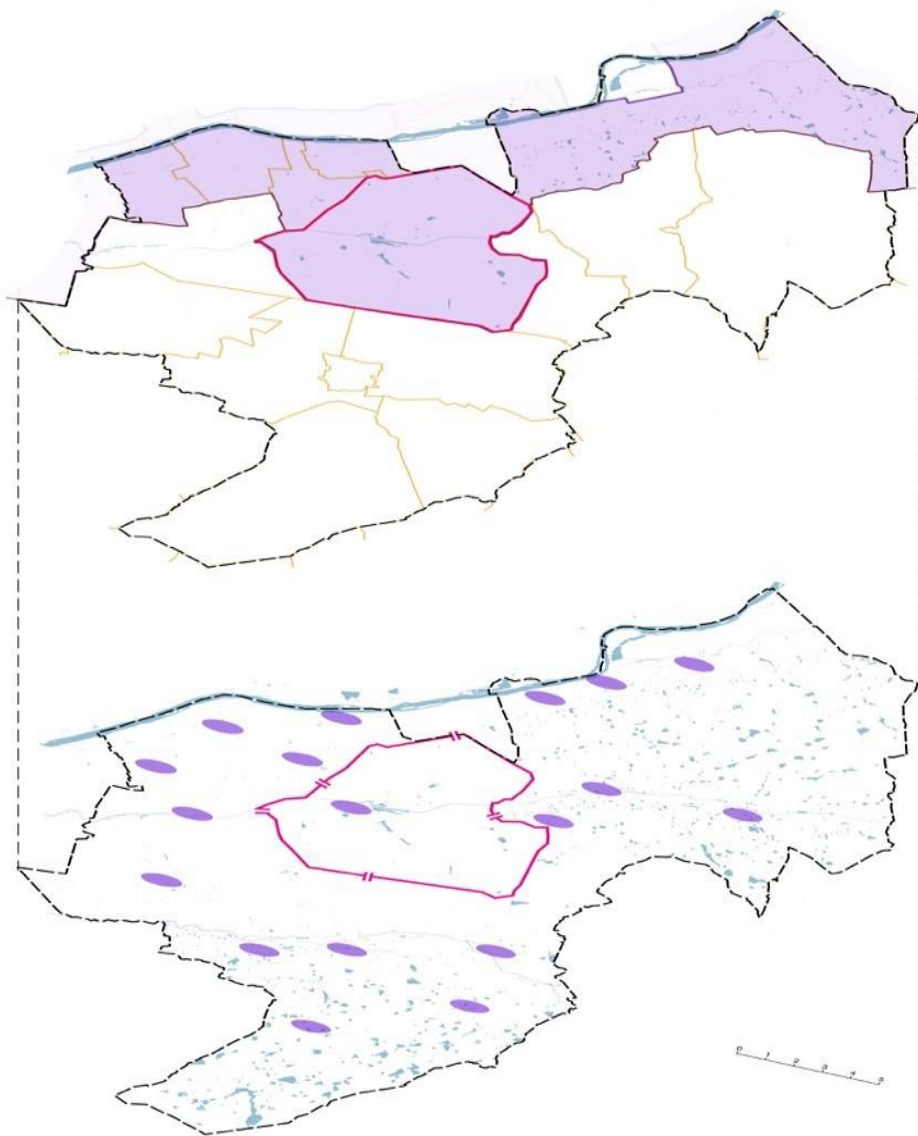
Périmètre : le bien classé + la zone tampon

6 communes « Val de Loire » : Saint-Claude-de-Diray, Montlivault, Maslives, Saint-Dyé-sur-Loire, Chambord, St-Laurent-Nouan

OAP « Patrimoine Grand Chambord »

Orientation 1 : Coeurs historiques

Orientation 2 : Entrées de ville - Lisières urbaines - Routes touristiques **Orientation 3** : Mur de Chambord



ORIENTATION 2**• METTRE EN PLACE DES LISIÈRES PAYSAGÈRES VILLAGEOISES AU CONTACT DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS**

- Interface entre zones U et Zones A et N

• VALORISER LES ENTRÉES DE VILLES ET LES PARCOURS SUR LES ROUTES TOURISTIQUES

1. Conditions particulières de valorisation et requalification des routes touristiques

2. Route paysage (RD951) *

3. Routes touristiques :

- Huisseau-sur-Cosson (RD33) *
- Montlivault — Maslives (RD84) *, Saint-Claude-de-Diray — La Chaussée-Le-Comte (RD72-46-177)) *, la boucle des châteaux : Chambord, Saumery, Nozieux, Montlivault
- Fontaines-en-Sologne — Bracieux (RD 112-120-119) *
- Tour-en-Sologne — Bracieux (RD 102)

4. Route vitrine rurale (RD923-RD18) : Mont-Près-Chambord - Bracieux – Neuvy

5. Autres entrées de ville

• MAINTENIR LES COUPURES VERTES ENTRE LES ENTITÉS URBAINES, PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE

* Périmètre UNESCO

2.1 METTRE EN PLACE DES LISIÈRES PAYSAGÈRES VILLAGEOISES AU CONTACT DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

► Interface entre zones U et zones A et N

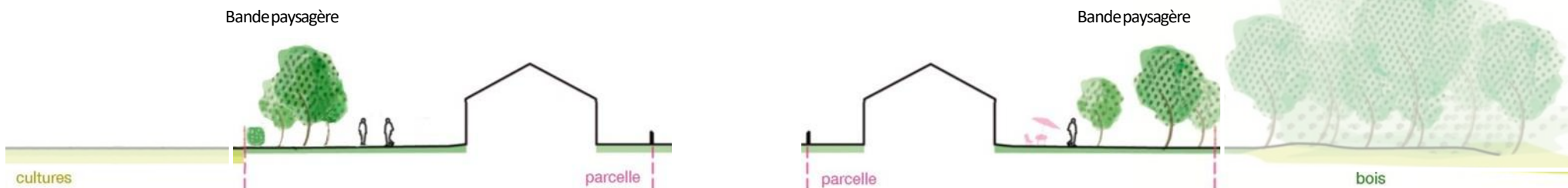
- Installer des bandes paysagères dans les zones U en lisière d'une zone A ou N

Cf « Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Centre » Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

http://www.regioncentre-valde Loire.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/environnement/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf

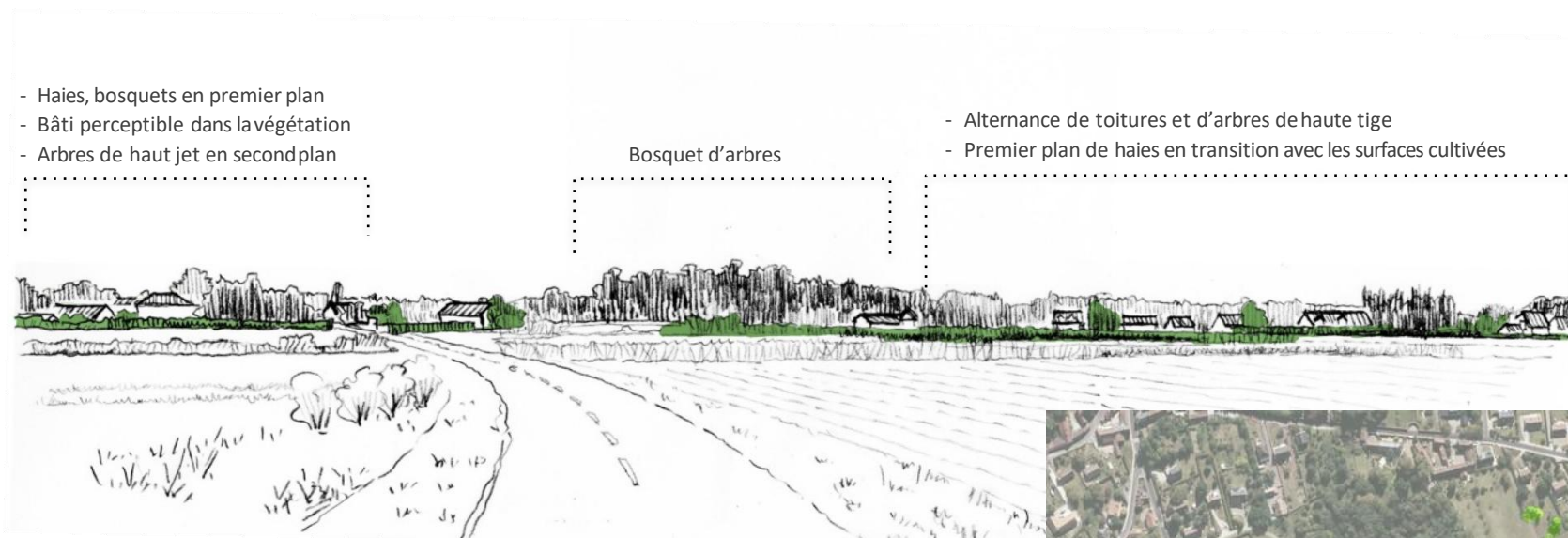
Une bande de 5m comptée à partir de la limite de fond de parcelle ou à partir de la limite latérale sera maintenue à dominante végétale, plantée d'arbustes et d'arbres de haute tige compatibles avec l'aménagement de la parcelle.

Les clôtures seront composées de haies vives, éventuellement doublées d'un grillage de couleur verte. Les clôtures seront perméables, favorables au maintien des continuités écologiques ; l'espace minimum entre le sol et le bas des clôtures doit être suffisant pour permettre le passage de la petite faune terrestre et le libre écoulement des eaux.



► Interface entre zones U et zones A et N

- Mettre en place une identité paysagère cohérente sur les franges villageoises ; privilégier les essences locales et éviter les plantations monospécifiques et persistantes (conifères).
- Améliorer la qualité des entrées de ville sur les routes historiques en général et pour les communes du site UNESCO en particulier en proposant des aménagements moins « routiers » (cf 2.2).
- Valoriser les éléments de patrimoine bâti et végétal visibles depuis les axes ; enrayer la banalisation des limites urbaines.

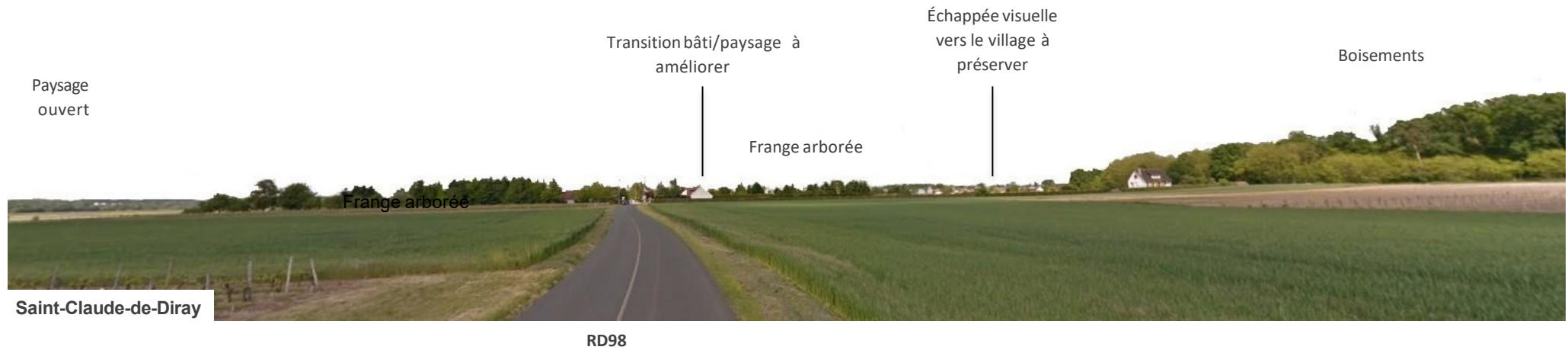
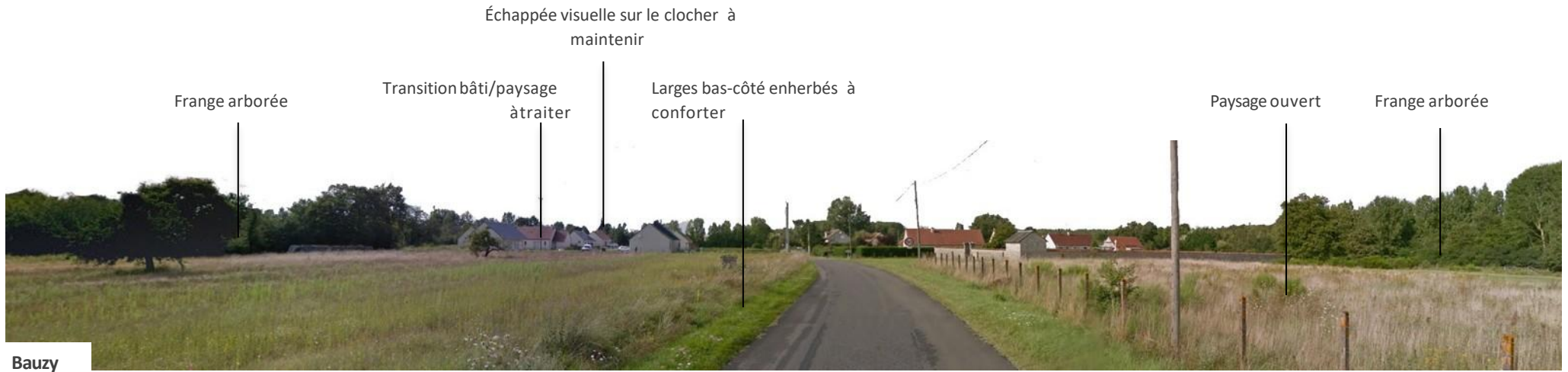


Huisseau-sur-Cosson

Exemple de paysage d'entrée de ville harmonieux, entrée Ouest sur la D72 depuis Saint-Claude-de-Diray, route touristique



En lisière des parcelles, une végétation peu importante suffit pour produire un effet de vue dans laquelle végétation et toitures se complètent harmonieusement.



2.2 VALORISER LES ENTRÉES DE VILLES ET LES PARCOURS SUR LES ROUTES TOURISTIQUES

2.2.1 Conditions particulières de valorisation et requalification des routes touristiques

- Hors secteurs urbanisés, les constructions sont autorisées aux abords immédiats de ces axes routiers (bande de 75m de part et d'autre) sous réserve d'une étude paysagère (dans le cadre de l'extension de l'amendement Dupont art. L.111-6 du CU) ;
- L'interdiction de construction liée à l'amendement Dupont ne s'applique pas aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières, aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières, aux bâtiments d'exploitation agricole, aux réseaux d'intérêt public, ni à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes ;
- Dans les secteurs urbains, les nouvelles constructions devront s'implanter afin de constituer un alignement bâti de qualité et veiller à l'harmonie des volumes, des couleurs et des formes urbaines. L'objectif recherché étant bien de favoriser la création de fronts urbains continus et de qualité, en cohérence avec les tissus bâtis en présence.

2.2.2 Route paysage (RD951) *

- Préserver les cônes de vue sur la Loire et ses paysages : fleuve, villages remarquables, espaces naturels ...
- Préserver et valoriser les points de vue sur les édifices remarquables : aires d'arrêt sécurisés ...
- Préserver des coupures agricoles ou naturelles nettes entre les zones urbanisées.
- Traiter les entrées de bourg en assurant l'articulation à la fois nette et harmonieuse entre milieux urbain et naturels / agricoles.
- Apporter un soin particulier aux abords immédiats de la route (accotements, fossés, alignements d'arbres, mobilier urbain, publicité ...).
- Intégrer par un traitement paysager les abords des constructions existantes ou futures depuis la voie (cf 2.1), et réduire l'impact visuel des aires de stationnement, de stockage et de manoeuvre.

Définition (Scot duBlaisois):

La **route-paysage** est une route belvédère et culturelle dans le val de Loire, à forte valeur historique, correspondant pour la plupart de son tracé à la levée de la Loire.

* Périmètre UNESCO

► Route paysage (RD951)

SAINT-LAURENT-NOUAN

**Entrée Est**

Haie de conifères le long du stade, à améliorer.

**Entrée Ouest**

Aire de stationnement sans haie, à améliorer.

LE CAVEREAU

**Entrée Est**

Haie de conifères inappropriée, à améliorer.

**Entrée Ouest**

Traitement de qualité :

- Large trottoir en herbe ;
- Arbres d'alignement.

NOUAN

**Entrée Est**

Aire de stationnement sans haie, à améliorer.

**Entrée Ouest**

Traitement de qualité :

- Vue sur le moulin cavier monument historique ;
- Aire de stationnement arborée avec sol perméable en grave ;
- Arbres d'alignement.

SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE

**Entrée Est**

Traitement de qualité :

- Large trottoir en herbe ;
- Arbres d'alignement (renouvelés récemment) ;
- 2 grands séquoias à préserver

**Entrée Ouest**

Traitement manquant de caractérisation.

Lisère paysagère de la zone pavillonnaire à améliorer par l'apport d'une strate arborée.

► Route paysage (RD951)

MONTLIVAUT

**Entrée Nord en séquence**

1- Route du Val (RD84 depuis la RD951) : des constructions peu qualitatives s'interposent dans la perspective du clocher de l'église bâtie sur le coteau monument historique, à améliorer.



2- Rue Sous le Four (RD84) : section qualitative avec vue sur l'église et le coteau ponctué de grands arbres, jardins potagers au 1er plan à préserver.



3- Rue Sous le four (RD84) : les talus en remblais de la route pourraient être aménagés pour diminuer leur aspect technique.

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY

**Côté village**

Vue sur la plaine agricole et sur le village en haut du coteau, au loin.

**Côté Loire : point de vue sur le château de Ménars**

Aire de stationnement aménagée des 2 côtés de la route et vue largement dégagée sur le monument.



Ne pas installer de clôture opaque en bord de route.

2.2.3 Routes touristiques

Définition (Scot duBlaisois):

Les routes touristiques correspondent aux routes les plus empruntées dans un cadre touristique, (accès aux châteaux notamment), et aux routes s'inscrivant dans un cadre remarquable (vallées).

- Huisseau-sur-Cosson (RD33) *
- Montlivault — Maslives (RD84) * , Saint-Claude-de-Diray — La Chaussée-Le-Comte (RD 72-46-177) *, la boucle des châteaux : Chambord, Saumery, Nozieux, Montlivault
- Fontaines-en-Sologne - Bracieux (RD 119-120-112-99)
- Tour-en-Sologne - Bracieux (RD 102)
 - Préserver les cônes de vue sur la Loire et ses paysages : fleuve, villages remarquables, espaces naturels ...
 - Préserver et valoriser les points de vue sur les édifices remarquables : aires d'arrêt sécurisés ...
 - Préserver des coupures agricoles ou naturelles nettes entre les zones urbanisées.
 - Traiter les entrées de bourg en assurant l'articulation à la fois nette et harmonieuse entre milieux urbain et naturels / agricoles.
 - Apporter un soin particulier aux abords immédiats de la route (accotements, fossés, alignements d'arbres, mobilier urbain, publicité ...).
 - Intégrer par un traitement paysager les abords des constructions existantes ou futures depuis la voie (cf 2.1), et réduire l'impact visuel des aires de stationnement, de stockage et de manoeuvre.
 - Valoriser le paysage des serres de production plutôt que de les masquer par des « murs végétaux ».
 - Favoriser un partage modal de la voirie : cohabitation des piétons et des cyclistes avec les autres véhicules dans des conditions incitatives (sécurité, agrément, confort).

* Périmètre UNESCO

► Routes touristiques

RD 33 - HUISSEAU-SUR-COSSON *

La commune, toute en longueur, est traversée par la RD 33 depuis la commune de Vineuil jusqu'au Domaine de Chambord. Outre le bourg, la route traverse plusieurs hameaux anciens ; d'Ouest en Est : le Chiteau, le Petit Chiteau, le Bourg et La Chaussée-le-Comte, porte de Chambord.

L'urbanisation pavillonnaire a presque rempli les espaces autrefois agricoles entre ces noyaux anciens. Pour la route touristique, il s'agit donc de :

- Signaler qualitativement les entrées dans les noyaux anciens ;
- Améliorer d'éventuels points noirs sur le parcours entre les noyaux.

A signaler : en de nombreux endroits du parcours, la route est bordée de murs de clôtures anciens en pierre qui doivent être conservés et mis en valeur.



Le Petit Chiteau entrée Ouest

Longue haie de confères inappropriée.



Le Bourg centre

En face de la route de Montlivault, espace public à améliorer (mur de soutènement à restaurer, rampe à paver).



Le Chiteau entrée Ouest

Activité (garage) à l'entrée dans le noyau ancien ; à l'occasion de changement d'activité ou de destination, une amélioration doit être recherchée.



Le Chiteau centre

Espace public à améliorer, devant un commerce.



Le Bourg entrée Ouest

A l'occasion de travaux, une maison ancienne pourrait retrouver son cachet : retour à la tuile plate, réfection d'un enduit traditionnel, suppression du PVC.



La Chaussée-le-Comte entrée Ouest

Petite construction vernaculaire, tuile plate, enduit, encadrement de baie en brique, à conserver.

Haie champêtre.

Les caractéristiques du bâti vernaculaire sont à préserver sur l'ensemble du territoire.



route de Chambord vers le Bourg

2 exemples de longs murs de clôture anciens en pierre, à préserver.



La Chaussée-le-Comte

Espace public à améliorer devant la porte du Domaine de Chambord.

RD 84 - MONTLIVAUT — MASLIVES ***RD 72-46-177 - SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY — LA CHAUSSÉE-LE-COMTE ***

la boucle des châteaux : Chambord, Saumery, Nozieux, Montlivault

**Saint-Claude-de-Diray entrée Ouest**

L'exploitation agricole pourrait être mise en valeur par quelques plantations. Un hangar bien intégré grâce au matériau, un bardage en bois naturel rappelant les séchoirs à tabac.

**Montlivault entrée Est**

Conifères des deux côtés de la route, à améliorer.

**De Montlivault à Maslives**

Envisager la réintroduction de haies le long de la route, partiellement pour conserver des ouvertures sur le grand paysage.

**La Chaussée-le-Comte entrée Nord**

Haies inappropriées : thuyas, brandes, grillage..., à améliorer.

**Malisves entrée Est**

Rue de Chambord.

Haie de thuya ancienne et vitrine de l'activité maraîchère à améliorer.

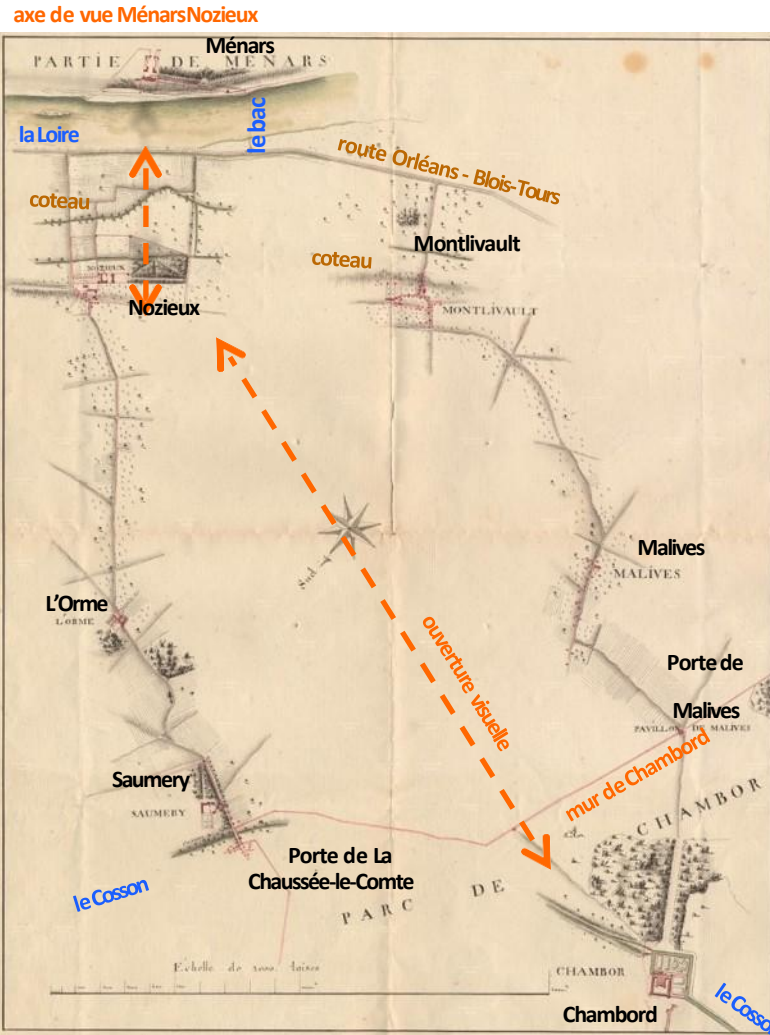
**La Chaussée-le-Comte entrée Nord**

En face du mur du Domaine de Chambord, murs de clôture en pierre à préserver.

RD 84 - MONTLIVAUT — MASLIVES *

RD 46-177 - SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY — LA CHAUSSÉE-LE-COMTE *

la boucle des châteaux : Chambord, Saumery, Nozieux, Montlivault

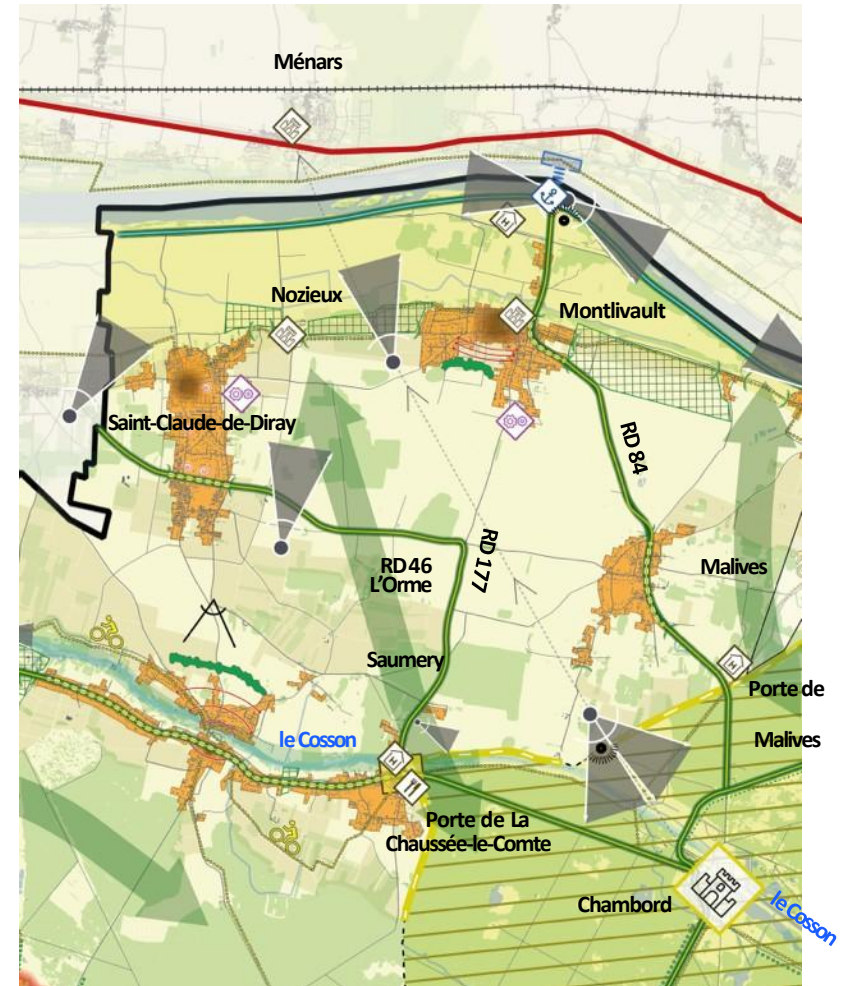


Ménars « Plan de situation avec les terres au sud de la Loire ».

Vers 1790

non daté (échelle en toise > probablement antérieur à 1799) - 25 J1/19 Arch. Dép. 41

Détail du plan de référence 2019- PLUi Grand Chambord



► Routes touristiques

RD 99-119-120-112 - FONTAINES-EN-SOLOGNE — BRACIEUX



Fontaines-en-Sologne RD 99 ,entrée Est

Clôtures continues en bord de voie, à éviter ; si une clôture est nécessaire, il est préférable de la placer en retrait, derrière d'une bande arborée.



Fontaines-en-Sologne RD 99 ,
entrée Est par le lieu-dit Cervolet
Haie de conifères inappropriée,
masquant une vue sur le grand
paysage, à améliorer.



Fontaines-en-Sologne RD 119 Etang
Gallet
La haie masque une vue sur le
grand paysage.
Les conifères ne doivent plus
être employés pour clôturer les
terrains.



Fontaines-en-Sologne RD 119

Ancienne gare

Dépôt de matériaux au carrefour,
à améliorer.



Fontaines-en-Sologne RD 119 La

Jourdaine

Verger, à préserver.

Fontaines-en-Sologne RD 119 Le
Bourg : entrée Sud en séquence

Hangar et stockage dans la
perspective de l'église, classée
monument historique.



Vue sur l'église à préserver, avec
bosquet d'arbres bien situé.

Exemple d'intégration paysagère
de serres de production aux Pays-
Bas

(Bleiswijk) : recul en herbe,
récupération des eaux
pluviales dans une mare,
arbres à feuilles caduques.



► Routes touristiques

RD 99-119-120-112 - FONTAINES-EN-SOLOGNE — BRACIEUX



Bracieux entrée Nord

En limite d'urbanisation, l'opération nouvelle est bordée d'une large bande plantée.

Alignements d'arbres à préserver sur la route de Chambord.



Bracieux entrée Nord

Haie de conifères en protection entre le stade et la route ; préférable à un grillage de grande hauteur.

Le doublement par un rang d'arbres d'alignement permet de limiter l'effet de mur végétal.



Bracieux entrée Sud en séquence

Pavillon récent sans accompagnement paysager (et sans enduit bien que construit avant 2010).

A l'entrée d'une entreprise, l'aire de manoeuvre des véhicules se confond avec la route.

Haie trop proche de la route.

RD 102 - TOUR-EN-SOLOGNE — BRACIEUX

Tour-en-Sologne sur D102

Hangar construit en bord de route, à améliorer.



Tour-en-Sologne entrée Est

Clôture et annexe en parpaing non enduit. (nota : construction datant de 2013).

2.2.4 Route vitrine rurale : Mont-Près-Chambord - Bracieux- Neuvy (RD923 - RD18)

Définition (Scot du Blaisois) :

Les **routes-vitrines** sont des axes majeurs du Blaisois, utilisés pour les déplacements quotidiens.



Mont-Près-Chambord entrée Ouest

Bâtiment d'activité à accompagner de végétation.



Bracieux entrée Ouest

Belle ouverture vers un étang et la lisière forestière, à préserver.



Bracieux entrée Ouest

Attention à l'harmonisation des couleurs.

Choisir dans la gamme de couleurs du bâti traditionnel.

- Favoriser un partage modal de la voirie lorsque cela est compatible avec le type d'axe routier : cohabitation des piétons et des cyclistes avec les autres véhicules dans des conditions de sécurité acceptables et incitatives.
- Encourager les clôtures végétales, assurer la végétalisation des constructions garantissant leur intégration dans le grand paysage (cf 2.1).
- Favoriser l'intégration paysagère des constructions existantes ou futures qui bordent la route ou sont visibles depuis celle-ci ;
- Rechercher un aspect très naturel pour les clôtures végétales, conserver des ouvertures sur le grand paysage et chercher à réduire les surfaces artificialisées.
- Rechercher la compatibilité des couleurs entre les façades de bâtiments d'activité différents, et des références aux couleurs des matériaux des constructions traditionnelles (voir les fiches de détails de l'OAP n°1).



Neuvy Eglise

Clôture de thuyas ancienne masquant l'église, à renouveler par une haie d'essences locales préservant une vue sur l'église.



Neuvy entrée Ouest

En forêt, préserver une large bande ouverte de part et d'autres de la route en forêt (parmi les avantages, une meilleure visibilité des traversées d'animaux).



Neuvy entrée Est

Stockage de véhicules à accompagner d'un traitement paysager.

2.2.5 Autres entrées de ville

- La préservation et la mise en valeur des constructions témoins de l'organisation ancestrale villageoise contribue à préserver l'identité du territoire, qu'il s'agisse des abords des routes repérées comme touristiques ou plus généralement du cadre de vie quotidien.
- Conserver ces témoins encore en place contribue à lutter contre la banalisation des paysages en soulignant les caractéristiques du territoire de Grand Chambord et en l'affirmant, dans son ensemble, comme un territoire à forte identité.

Mont-près-Chambord

Exemple de paysage d'entrée de ville avec mise en valeur des formes bâties anciennes, rue du Vingt et un Août 1944 depuis Cellettes/Cour-Cheverny.

Petit hangar ancien à l'alignement, vue détaillée (pierre, porte en bois).



2.3 MAINTENIR LES COUPURES VERTES ENTRE LES ENTITÉS URBAINES, PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE

- Protéger les espaces ouverts (notamment les espaces agricoles ouverts) situés dans le cône de vue, y compris en contexte bâti, en maîtrisant d'une part l'urbanisation de ces secteurs et d'autre part le développement végétal (strates arbustives plutôt qu'arborées)...
- Privilégier l'implantation de nouvelles constructions en arrière du cône de vue, en respectant la ligne d'épannelage existante ; la hauteur et les volumes doivent laisser les éléments de patrimoine à préserver se distinguer.
- Veiller à un traitement qualitatif de l'aspect extérieur des constructions situées dans le périmètre des cônes de vue (matériaux, végétalisation du bâti ...).

Exemples de cônes de vue



Montlivault, vue sur le château de Ménars depuis la RD98.



Fontaines-en-Sologne, vue sur l'église depuis la RD 189.



Tour-en-Sologne, perspective sur le château de Villesavin depuis la D102.



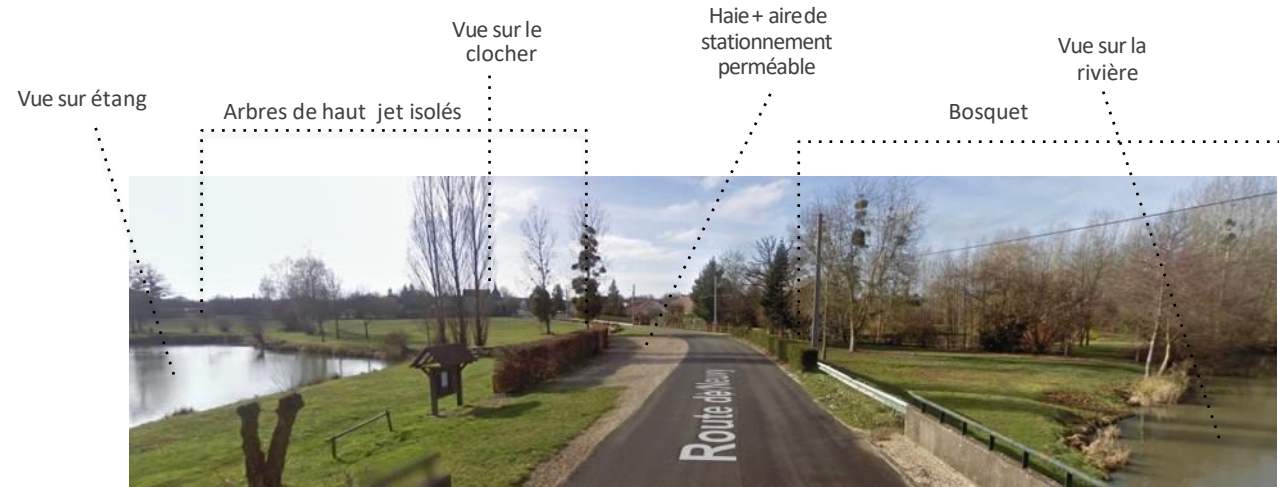
Saint-Dyé-sur-Loire, vue sur la Loire.



Coupure verte entre Tour-en-Sologne et Bracieux sur la RD102.

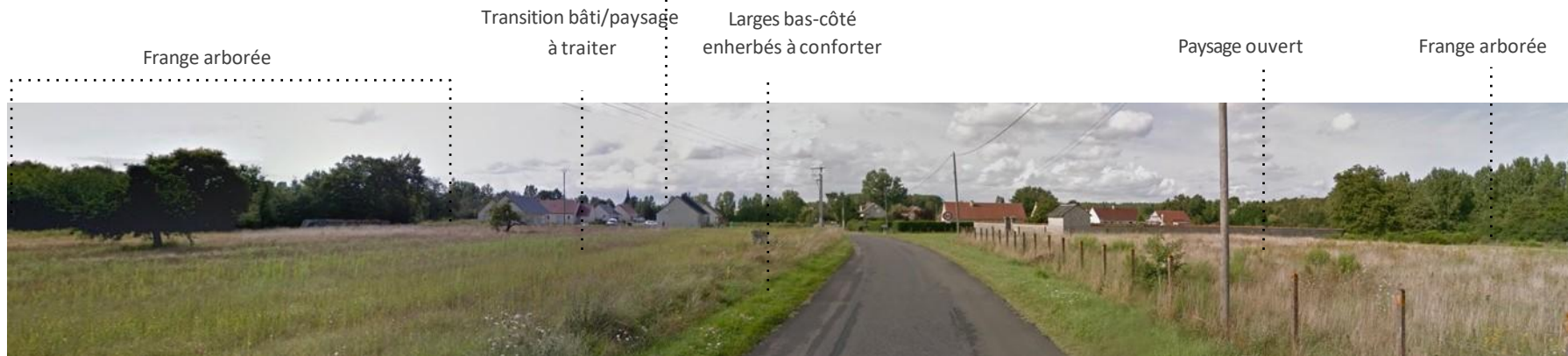


Exemples de cônes de vue: Bauzy



Bauzy, cône de vue à l'entrée de ville Nord, route de Neuvy

Échappée visuelle sur le clocher à maintenir



Bauzy, cône de vue à l'entrée de ville Sud, RD 60 venant de Courmemin

OAP « UNESCO Val de Loire »

Périmètre : le bien classé + la zone tampon

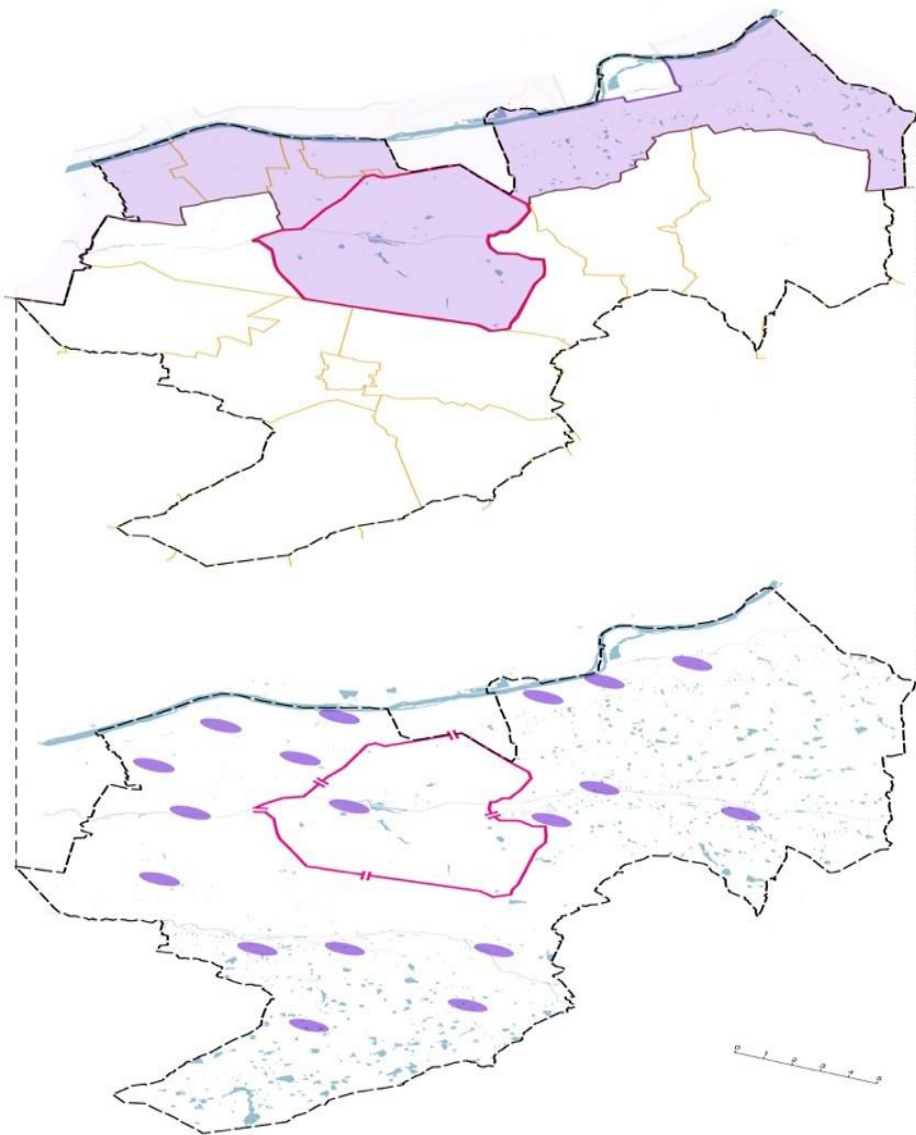
6 communes « Val de Loire » : Saint-Claude-de-Diray, Montlivault, Maslives, Saint-Dyé-sur-Loire, Chambord, St-Laurent-Nouan

OAP « Patrimoine Grand Chambord »

Orientation 1 : Coeurs historiques

Orientation 2 : Entrées de ville - Lisières urbaines - Routes touristiques

*Orientation 3 :
Mur de Chambord*



ORIENTATION 3

• METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE PAR LE « MUR DE CHAMBORD »

L'enjeu est de favoriser la reconnaissance des spécificités du territoire communautaire par l'approche de Chambord sous l'un de ses aspects les plus méconnus : le mur de clôture du Domaine. Les 32 km d'enceinte ont été édifiés entre 1542 et 1645 sur une hauteur moyenne de 3,25 m (10 pieds). L'un des atouts majeurs de Chambord, qui en fait un site unique en Europe, est de constituer un domaine clos par ce mur qui constitue un monument à lui seul. A l'origine limite de la propriété voulue par François Ier comme un jardin d'Eden et réserve de chasse, le mur d'enceinte a acquis une fonction symbolique liée à la Cité idéale, territoire de l'utopie.

Le domaine de Chambord est le seul domaine royal à avoir conservé la délimitation définie au XVIIIème siècle. Il n'existe pas de clôture de propriété équivalente en France et dans le monde.

L'important investissement engagé dans sa réhabilitation en cours invite à ce que l'ouvrage, monument historique, puisse être apprécié du public par la mise en place de circuits de visite spécifique.

Le Mur de Chambord peut constituer l'approche d'un Chambord plus secret capable de prolonger et de renouveler la découverte du monument mondialement renommé, en connexion avec les routes historiques qui traversent le territoire de Grand Chambord. Il est conçu pour s'adresser à un public diversifié intéressé en même temps ou séparément aux activités sportives, à la découverte du patrimoine, à l'art, à la nature

► Organiser et connecter le chemin de ronde du Mur de Chambord avec les parcours de randonnées.

- Circuits vélo
- Chemins de randonnée équestre
- Sentiers de randonnée pédestre

► Utiliser l'effet de vitrine vers le Mur de Chambord pour mettre en valeur la production du territoire dans les domaines agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

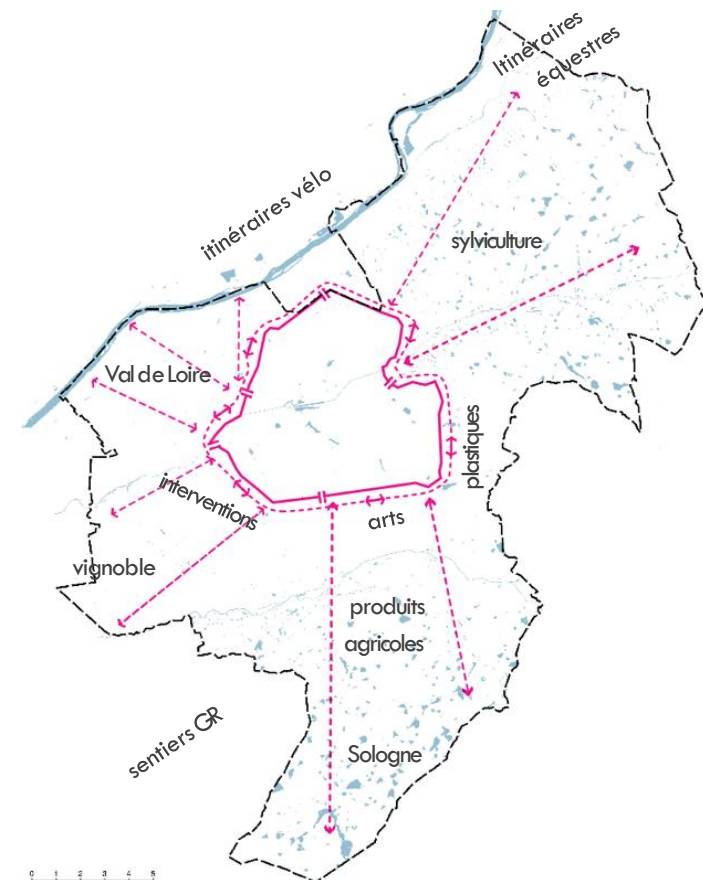
- Vigne
- Sylviculture

- Maraîchage

- Cultures fruitières

- Nouvelles cultures et pratiques : agroforesterie, culture de l'igname, productions bio, vente en circuit court, permaculture...

► Partager l'espace de centralité communautaire que constitue le Mur de Chambord par le biais d'interventions artistiques temporaires et/ou pérennes.



► **Organiser et connecter le chemin de ronde du Tour de Chambord avec les parcours de randonnées.**

- Permettre de rejoindre le chemin de ronde du Tour de Chambord par un plus grand nombre d'accès et pas seulement par les entrées dans le Domaine ; aménager des accès au chemin de ronde dans les zones U ; veiller à conserver la visibilité sur le mur partout où c'est possible.
- Prévoir des aires de stationnement réparties, près des accès au chemin de ronde du Tour de Chambord, d'impact limité et de traitement compatible avec les espaces naturels.
- Mettre en place une signalétique adaptée compatible avec les enjeux patrimoniaux des sites ; communiquer et créer de l'animation autour du nouvel itinéraire.

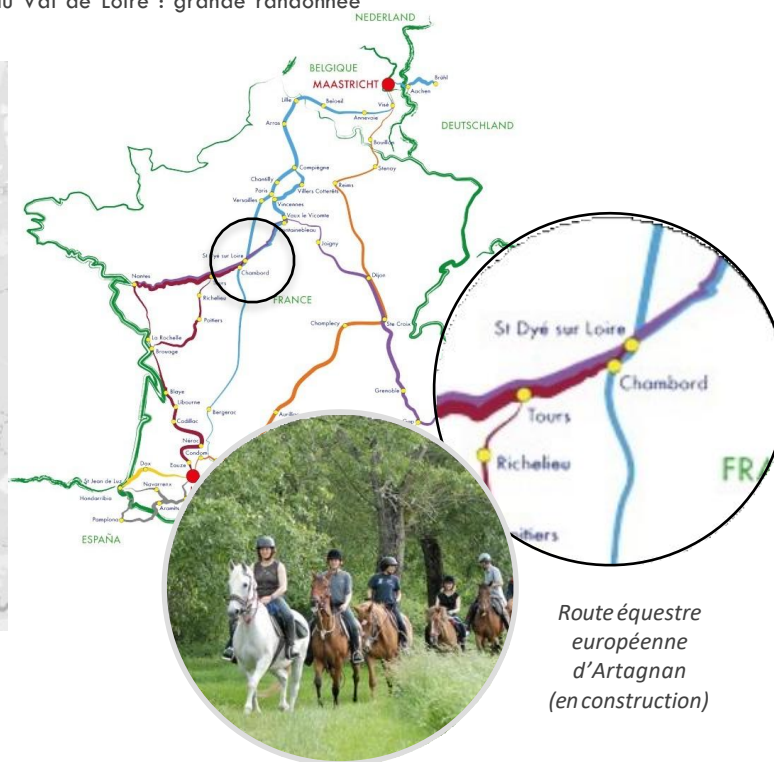
► **De randonnée pédestre connectés aux sentiers du Val de Loire : grande randonnée**

GR 3, GR 413, GR 655, GRP de Châteaux en Châteaux entre Loire et Cher et de Sologne, boucles locales Val de Loire.

- **Circuit vélo** connecté à la piste cyclable « Loire à vélo » et raccordé aux itinéraires 07, 08, 09, 10 et 11 des « Châteaux à vélo »
- **Chemin de randonnée équestre** connecté au réseau Route européenne d'Artagnan, 1ère route équestre européenne
- **Sentiers**



Raccorder la boucle du chemin de ronde aux itinéraires cyclables



Route équestre européenne d'Artagnan (en construction)



Relier le chemin de ronde aux sentiers pédestres GR et boucles locales

Utiliser l'effet de vitrine des trajets vers le Tour de Chambord pour mettre en valeur la production du territoire dans les domaines agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

- Faciliter le renforcement de l'offre commerciale sur le réseau de routes touristiques et de voies d'accès au Tour de Chambord : restauration, gastronomie, vente de produits alimentaires, productions maraîchères en circuit court ...
- Favoriser la visibilité des activités productives basées sur les ressources du territoire le long des routes touristiques vers le Tour de Chambord : mise en scène de la production de bois, des serres de production maraîchère, etc.

- Mettre en place une signalétique adaptée compatible avec les enjeux patrimoniaux des sites.



Cultures sous serres



Maraîchage de plein champ



Productions agro-alimentaires



Vignoble AOC Cheverny



*Sylviculture
(cadrée par le
Collectif Dérive)*



Négoce de bois

Exemple



*Microferme expérimentale «
Ferme d'avenir » château de la
Bourdaisière (37)*

Exemple



*Agroforesterie (source
A2RC juin 2018
site INRA à Nouzilly)*

Partager l'espace de centralité communautaire que constitue le tour du Mur de Chambord par le biais d'interventions artistiques temporaires et/ou pérennes.

- Prévoir la mutualisation des aires de stationnement avec les activités de plein air près des accès au chemin de ronde du Mur de Chambord ; concevoir les aires de stationnement de grande qualité paysagère, compatible avec la haute valeur patrimoniale du site.
- Mettre en place une signalétique adaptée compatible avec les enjeux patrimoniaux des sites ; communiquer et créer de l'animation autour des installations artistiques.

- Prolonger « l'Odyssée du Grand Chambord » engagée avec les interventions du Collectif Dérive (illustrations ci-après) par des installations artistiques réparties autour du mur, avec des boucles de visite (voir ci-dessous l'exemple du « Vent des forêts », espace rural d'art contemporain en Lorraine).
- Mettre en place les conditions d'installation d'oeuvres artistiques, pérennes ou temporaires qui valorisent l'exceptionnalité du mur d'enceinte de Chambord.

Interventions du Collectif Dérive sur le territoire de Grand Chambord



*« Su'l'Peliau », installation artistique participative Tour-en-Sologne
Collectif Dérive*



« L'Odyssée du Grand Chambord », cadrages des paysages par le Collectif Dérive



*« L'Entaille », installation sur l'étang de Montperché à Neuvy
Collectif Dérive*

Exemples « le Vent des Forêts », espace rural d'art contemporain en Lorraine



*« Mobilier désurbanisé » Vernissage 2017
Patrick Demazeau*



Signalétique simple



*« Tourelle d'ivoire » collaboration pédagogique d'Erik Nussbicker;
...pour voir par-dessus le mur...*